

Ville de Lyon  
Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 juin 2022**

Date : Mardi 21 juin 2022

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames, messieurs, chers collègues, il est 18 h 32 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Comme à notre habitude, un conseil d'arrondissement en public, en présentiel, et puis également retransmis sur YouTube et sur Facebook. Avant de commencer ce conseil d'arrondissement qui est chargé, je voulais quand même dire quelques mots d'introduction, notamment sur ce qu'il s'est passé ce week-end. Déjà, remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de ces élections législatives, que ce soit les agents de la mairie, les assesseurs citoyens et également les élus qui se sont mobilisés en tenant des bureaux de vote. Sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous avons deux circonscriptions. Sur la première circonscription, le député Thomas RUDIGOZ a été réélu avec 51,86 % des voix, et sur la troisième circonscription, c'est Marie-Charlotte GARIN qui a été élue députée avec 54,79 % des voix. Si on regarde plus précisément le 7<sup>e</sup> arrondissement, dans la première circonscription, c'est Aurélie GRIES qui arrive en tête avec 57,64 % des voix et dans la 3<sup>e</sup> circonscription, c'est Marie-Charlotte GARIN avec 61,28 % des voix. Félicitations à nos deux nouveaux élus, et à nos candidats, candidates.

*Applaudissements.*

Et même si l'on peut se réjouir de la bonne tenue du scrutin, on ne peut pas s'empêcher de penser à l'abstention qui a été forte même si la participation est un petit peu en progression sur Lyon, on ne peut pas se satisfaire que seulement 55 % des votants se déplacent aux urnes. On peut regretter aussi une entrée aussi massive du parti d'extrême droite à l'Assemblée nationale et donc, tout cela doit nous encourager à continuer notre travail d'élu républicain de terrain qui répond aux enjeux et aux attentes des citoyennes et des citoyens. Je voudrais aussi vous dire quelques mots avant de passer à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement sur la période qui arrive, qui est la période d'été, et qui est assez cruciale pour un certain nombre d'entre nous, les plus fragiles, les personnes qui ne peuvent pas partir en vacances. Il me semble que là, la collectivité doit être présente et proposer une offre estivale et c'est ce que fait la Ville de Lyon. Ce soir, on a notamment la fête de la Musique avec beaucoup d'événements du côté du 6<sup>e</sup> et de Villeurbanne, mais aussi dans le 7<sup>e</sup> arrondissement avec le soutien de la Ville à une initiative du théâtre de l'Élysée, Rue Basse Combalot. J'espère qu'on finira assez tôt le conseil d'arrondissement pour pouvoir quand même profiter de la fête de la Musique. Je voulais aussi souligner la mobilisation des acteurs du côté de la Cité Jardin qui proposent tout un programme d'animation cet été pour les jeunes de la Cité Jardin. On a également le festival « Tout l'Monde Dehors ! » qui est proposé depuis de nombreuses années par la Ville, qui a été un petit peu perturbé par le COVID et qui reprend réellement cette année avec de nombreuses propositions culturelles de plein air. Nos acteurs de l'éducation populaire qui proposent un certain nombre d'activités, le vide grenier de la Maison de l'Enfance, un événement de l'Arche de Noé le 1<sup>er</sup> juillet. Et puis aussi dire quelques mots des fortes chaleurs que nous traversons. Nous sommes en période de canicule depuis 10 jours, ça va peut-être aller mieux dès ce soir mais pour faire face à ces canicules et adapter notre ville aux changements climatiques, deux actions dans le 7<sup>e</sup> arrondissement : la première, c'est la piscine éphémère qui va ouvrir au Parc de Gerland le

CA du 21 juin 2022

23 juin, donc ce jeudi, qui permettra d'amener un lieu de fraîcheur et puis de baignade pour les habitants de Gerland ; et puis, deuxième action, on refait à la mairie du 7<sup>e</sup> ce que l'on avait fait à l'été 2020, c'est-à-dire que l'on propose la salle Villon en accès libre, salle climatisée avec des magazines et des jeux de société pour les personnes qui auraient un logement mal isolé, auraient trop chaud, etc., elles pourront venir se rafraîchir en salle Villon pendant les horaires d'ouverture de la mairie.  
Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction, je ne serai pas plus longue.

**- Désignation d'un secrétaire de séance : Benjamin ORGOGOZO**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de désigner un secrétaire de séance en la personne de Benjamin ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Benjamin ORGOGOZO soit notre secrétaire de séance ? Non. Monsieur ORGOGOZO, je vous laisse donc faire l'appel.

**- Appel nominal**

**PRÉSENTS :**

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, Mme GALLICE, M. CHIHU, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD, M. MONOT, M. SÈCHERESSE (départ après le point 30), M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme DESRIEUX (départ après le point 18)

**EXCUSÉS :**

M. MIACHON DEBARD  
M. CHENAUX  
Mme TOMIC  
Mme PECOURT  
M. DOSSUS  
Mme RAMIREZ  
Mme BREUIL

**POUVOIRS À :**

M. FEKRANE  
M. BOSETTI  
M. CHIHU  
M. VOITURIER  
M. ESCARAVAGE  
Mme WIBER  
Mme DESRIEUX

**ABSENTS :** Mme PEILLON

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO.

**- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022**

Mme LA MAIRE : On passe désormais au vote du procès-verbal de la dernière séance, il s'agit de la séance du 3 mai, est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques ou des observations de votre part ? Je n'en vois pas, je soumetts donc vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

CA du 21 juin 2022

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons passer aux traditionnelles questions du conseil de la vie associative et locale. Je vous remercie, mesdames, pour votre présence pendant ce temps-là. La première question qui est finalement un vœu qui est proposé par le conseil de la vie associative et locale, et ce vœu nous est présenté par Madame LE BIHAN de l'association Septimousses. Je vous laisse la parole, Madame LE BIHAN.

**1. Saisine du CVAL : participation des enfants des écoles primaires à l'aménagement des futurs vergers de l'arrondissement**

Rapporteuses : Madame LE BIHAN, membre de l'association Septimousses / Bénédicte PASIECZNIK

Mme LE BIHAN : Merci beaucoup, Madame la Maire. Je vais lire, c'était l'association I-buycott qui devait la présenter. Les vergers urbains permettent de végétaliser la ville et de créer des terres nourricières. Ils sont aussi un outil intéressant pour développer l'éducation à la nature des enfants. Le CVAL forme le vœu que les enfants des écoles primaires de l'arrondissement participent aux plantations et à l'aménagement des futurs vergers urbains du 7<sup>e</sup> arrondissement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LE BIHAN. Autant vous dire que l'on émet un avis favorable à votre vœu et Madame PASIECZNIK va vous répondre, mais avant de lui laisser la parole, est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent prendre la parole sur ce vœu proposé par le CVAL ? Non. L' élu plutôt en charge de l'alimentation, c'est Barthélémy CHENAUX qui est absent ce soir et donc, en son absence, c'est Madame PASIECZNIK qui va vous proposer une réponse et qui émet donc, je le présume à l'avance, un avis favorable à ce vœu. Allez-y, Madame PASIECZNIK.

Mme PASIECZNIK : Effectivement, je tiens à remercier à la fois les membres du CVAL pour leur travail de manière générale, et puis tout particulièrement pour cette question qui me tient à cœur. Moi, en tant qu'adjointe déléguée à la nature en ville et effectivement de la même manière à Barthélémy CHENAUX avec qui on a étudié votre vœu ensemble, en tant qu'adjoint délégué à l'alimentation.

Je souhaitais quand même rappeler où nous en étions dans le déploiement de ces vergers sur le 7<sup>e</sup> arrondissement. On a planté un premier verger fin 2020, rue Marie-Madeleine Fourcade sur le quartier Gerland, et puis un deuxième verger tout début 2022 à l'intérieur du Parc Blandan et maintenant, nous préparons avec les riverains un troisième verger d'arrondissement sur la place Jules Guesde qui devrait être planté fin 2022. Il s'agit bien de continuer avec la Ville de Lyon de planter un verger par arrondissement chaque année. À partir de 2023, pour le moment, on n'a pas de projet, mais on sera aussi preneur des envies des uns et des autres par rapport à ces plantations. Juste, petite information, les fruitiers sont plantés jeunes, ça ne vous a pas échappé. L'objectif est d'avoir une reprise plus facile et de s'adapter mieux aux contraintes de sol et de climat, ce qui veut dire que la récolte n'est pas tout à fait tout de suite après la plantation. Vous l'avez évoqué, ces vergers ont de nombreux objectifs : créer des nouveaux lieux de rencontre entre les habitants et les habitantes, développer des espaces qui accueillent de la biodiversité et contribuer à rendre la ville comestible. Pour nous, les vergers, c'est un bien commun pour que tous et toutes se rapprochent de la nature et voient sa capacité à nous nourrir aussi. Il est bien prévu d'organiser avec les services des espaces verts, avec des naturalistes partenaires, des actions pédagogiques à la fois autour des questions de pollinisation, mais aussi de comment on surveille la qualité, les éventuels problèmes sanitaires sur les plants, la fertilisation, la taille des fruitiers par exemple.

Concernant plus particulièrement l'implication des enfants, on a eu quelques retards qui étaient liés... enfin, pas quelques retards, mais quelques difficultés liées au COVID, bien sûr, mais quand même, le verger de...

Mme LA MAIRE : Attendez une seconde, Madame PASIECZNIK. Excusez-moi, Monsieur SÉCHERESSE, est-ce que vous pourriez éventuellement ne pas discuter pendant que l'adjointe répond ? Je vous remercie.

Mme PASIECZNIK : Concernant l'implication des enfants, on a eu pu avoir un travail avec les enfants de l'école du Parc Blandan au moment de la plantation. Pour Marie-Madeleine Fourcade, il y avait quand même eu une implication, mais dans un deuxième temps pour la plantation des petits fruits avec l'école Ravier lorsque la situation sanitaire l'a permis.

À l'avenir, nous souhaitons, bien sûr, systématiser cette participation des écoles, à la fois à la plantation, mais aussi sur d'autres activités, à d'autres moments comme vous l'avez évoqué. Et pour cela, ce que je souhaitais dire aussi, c'est que nous pourrions nous appuyer sur les équipes des espaces verts qui ont renforcé leur organisation sur cette mission pédagogique pour pouvoir vraiment être le plus disponible possible pour des activités des écoles à différents moments de l'année. Y compris pour peut-être travailler sur les futures récoltes, on verra comment ça peut s'organiser. Ce qui est intéressant aussi, c'est de mettre ça en lien avec le nouveau projet éducatif de Lyon pour 2021-2026 qui a trois ambitions, dont deux qui me semblent très liées à ces objectifs autour du verger :

- Un objectif autour de l'éducation à la transition écologique. Là, on y retrouve toutes les questions à la fois d'alimentation et de nature en ville ;
- Et puis, l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à une citoyenneté émancipatrice.

On est bien aussi sur ces questions d'engagement dans la gestion d'un commun, etc., et depuis tout petit. On parle beaucoup des écoles, mais il y aura peut-être aussi des choses qui pourront être envisagées avec les crèches, sur le périscolaire. Il y a peut-être d'autres choses aussi, c'est un petit peu plus compliqué avec les crèches, mais il peut y avoir des petites choses quand même.

Et ce que je souhaitais dire aussi, c'est que bien sûr, ces possibilités, elles complètent des choses qui se font déjà dans les écoles avec des activités de jardinage lorsque les enseignants le souhaitent puisqu'il y a un certain nombre de cours d'école qui sont équipées de bacs qui seront renforcés, en plus, lorsque l'on fera de la végétalisation, lorsque les cours d'école seront particulièrement concernées par des projets importants de végétalisation, c'est bien sûr des choses qui seront prises en compte. Et puis, ça s'ajoute aussi à l'implication d'un certain nombre d'écoles dans les jardins partagés qui vont parfois faire des visites, etc., sur les jardins partagés.

Tout ça pour dire que c'est avec intérêt que nous suivrons et faciliterons lorsque nécessaire toutes ces activités des écoles au sein des vergers, bien sûr en lien avec les services de la Ville de Lyon. Encore merci pour ce vœu, et je pense que nous y serons tout à fait favorables.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Madame LE BIHAN, est-ce que vous souhaitez réagir ?

Mme LE BIHAN : Simplement, vous remercier de votre réponse. Étant directrice de crèche, les crèches aussi sont impliquées et veulent s'impliquer. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je propose de passer au vote de ce vœu qui a été émis par le CVAL. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, merci. Il est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Nous pouvons désormais passer à la deuxième question du CVAL ce soir qui nous est posée par Madame MAHDAVI et qui représente l'association Habitat et Humanisme. Je vous laisse la parole, Madame MAHDAVI.

## **2. Saisine du CVAL : amélioration des conditions d'hébergement des personnes vivant sous le pont ferroviaire de la gare Jean Macé – question au maire de Lyon**

Rapporteuses : Madame MAHDAVI qui représente l'association Habitat et Humanisme / Eugénie WIBER

Mme MAHDAVI : Merci. Bonjour à toutes et tous, je viens vous présenter la saisine posée par le CVAL du 7<sup>e</sup>. Le point de départ de cette saisine, ce sont les personnes qui vivent de façon chronique sous le pont de la gare ferroviaire Jean Macé et cela depuis plusieurs années. La question est beaucoup plus large puisqu'en fait, sur Lyon, on dénombre environ 1 500 à 2 000 personnes sans-abri et environ 8 à 9 000 personnes qui sont en attente d'une solution d'hébergement. C'est-à-dire qu'ils sont hébergés chez des proches, qui vivent dans leur voiture, qui ne sont pas à la rue, mais qui sont en attente de solution.

Évidemment, le sujet est large et compliqué et certes, on n'attend pas forcément d'avoir de solutions, là, tout de suite, mais je pense que ce qui est attendu aussi, c'est de pouvoir porter collectivement ce sujet, qu'il soit porté par les élus aussi et d'avoir une réflexion justement collective sur des pistes pour essayer d'améliorer la situation. En l'occurrence, il pourrait y avoir comme type de piste la mobilisation temporaire de fonciers ou de logements vides, une aide à la domiciliation administrative des sans-abris, une aide à l'accès aux services de santé. Plus récemment, il y a eu ce dispositif global et partenarial de prise en charge qui a été mis en place pour l'accueil des réfugiés ukrainiens et qui, je pense, enfin d'après les échos que j'en ai eus, a globalement bien marché. Comme quoi, quand c'est fait de façon collective, c'est quelque chose qui peut vraiment être mis... enfin, voilà, c'est dans ce sens-là, je pense, que la question devrait être portée. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame MAHDAVI pour la question à la fois précise et puis son élargissement. C'est Madame WIBER qui va vous répondre au nom de l'exécutif, mais est-ce qu'avant cela il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Je vais être très attentive à la réponse de Madame WIBER, parce que Madame BREUIL et moi-même avons plusieurs fois et depuis plusieurs mois posé cette question, certes peut-être dans d'autres termes, mais le fond est le même, et je n'oublie pas les réponses que nous avons eues et particulièrement, puisque je me sens concernée, dans le domaine de la santé où j'ai à mon goût reçu des fins de non-recevoir, donc j'attends la réponse avec impatience. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, la réponse arrive. Madame WIBER, vous avez la parole.

Mme WIBER : Merci. Merci, Madame MAHDAVI pour apporter cette question en conseil d'arrondissement et vous allez même au-delà puisque vous proposez des pistes de solution. D'abord, quelques informations concernant les personnes qui vivent actuellement et depuis un certain temps sous le pont Jean Macé. Je tiens à préciser qu'elles font l'objet d'un suivi attentif de la part du CCAS, de la Métropole et de l'ensemble des partenaires qui les accompagnent au mieux dans l'accès aux soins, dans l'accès à leurs droits sociaux, à tout ce qui relève de leur vie quotidienne. Il y a d'ailleurs des solutions d'hébergement, qui ont été proposées à certaines d'entre elles, trouvées assez récemment. Je ne vais pas forcément m'attarder sur le sujet plus longtemps, puisque vous l'avez dit, vous avez pris comme point d'appui la situation de Jean Macé, mais la question du sans-abrisme dépasse largement le contexte de Jean Macé à l'échelle de notre ville et de notre métropole, du coup, je vais vous apporter quelques éléments de réponses.

Déjà, la question, vous l'avez dit, elle est vaste, il y a des pistes de solutions que vous évoquez qui montrent aussi la complexité du sujet. C'est évidemment le logement, mais ce n'est pas seulement ça, c'est l'accès aux droits sociaux, l'accès aux soins, etc., et malgré le fait que les pistes que l'on propose ne permettent pas d'endiguer complètement la situation du sans-

*CA du 21 juin 2022*

abrisse à l'heure actuelle sur la ville et sur la métropole, je suis quand même soulagée d'une certaine manière que l'on puisse vous partager quelques éléments de réponse qui vont dans le sens de ce que vous proposez.

D'abord, sur la mise à disposition du patrimoine municipal vacant. On en a quand même un bel exemple dans le 7<sup>e</sup> arrondissement avec l'ouverture du 44 en décembre dernier qui a vu se transformer l'ancien commissariat du 7<sup>e</sup> arrondissement en centre d'accueil pour des familles avec enfants. C'était un premier projet sur la mandature en ce qui concerne notre arrondissement, mais il n'est pas anecdotique et il a vocation à être reproduit puisqu'il y a également des logements municipaux qui ont été mis à disposition. C'est l'association du Foyer Notre-Dame des Sans-abris qui en est l'opérateur et qui accompagne les familles au sein de ces logements pour proposer de l'hébergement intercalaire.

Le CCAS de la Ville a également lancé un appel à projets pour la mise à disposition de patrimoine municipal, donc sur des structures plutôt de type de celle de l'ancien commissariat du 7<sup>e</sup> arrondissement et plutôt du patrimoine qui a vocation à servir d'hébergement un peu collectif. Vous évoquiez la domiciliation, le CCAS effectue la domiciliation administrative des personnes au sein des maisons de la Métropole de Lyon. C'est également le cas de Forum Réfugiés quand ils réalisent pour le compte de la Métropole le suivi des demandeurs d'asile. On va dire que ça, c'est déjà quelque chose qui est en place par la collectivité.

L'accès aux services de santé est notamment effectué par plusieurs partenaires sociaux associatifs. Je peux en citer quelques-uns, LA PASS majoritairement, mais il y en a d'autres, Médecins du Monde, la Croix-Rouge.

Je vais terminer par partager votre constat que le dispositif d'accueil global des réfugiés ukrainiens, on ne peut que le saluer, saluer sa mise en place, mais en fait, ça a fonctionné, notamment pourquoi ? Par la coopération de nos collectivités, d'associations, mais également de l'État qui a facilité la régularisation des réfugiés ukrainiens sur le territoire français et c'est en grande partie ce qui a facilité la mise en œuvre d'un tel dispositif et à cette échelle-là. Donc, je pense que l'on peut le saluer, mais on peut aussi regretter le fait que ce ne soit pas aussi facile de pouvoir proposer des solutions à toutes les personnes qui se trouvent en situation de rue actuellement sur le territoire.

Je vais m'arrêter là sur les éléments de réponse. C'était quelques éléments, votre question était adressée au maire de Lyon, donc on va évidemment transmettre votre question pour qu'il puisse aussi apporter, compléter, les quelques éléments que j'ai pu apporter ce soir et je renouvelle mes remerciements et j'espère que ça aura pu vous éclairer.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Madame MAHDAVI, est-ce que vous souhaitez réagir ?

Mme MAHDAVI : Déjà, merci pour tous ces éléments qui sont effectivement assez précis. J'espère, je souhaite vraiment que les élus en mairie d'arrondissement, les élus à la mairie centrale, les autres collectivités, la Métropole, la Région, je sais que c'est compliqué, il y a beaucoup de choses qui rentrent... la préfecture, donc l'État, que tous ces différents organismes puissent effectivement essayer de travailler ensemble. C'est vraiment un souhait... la preuve, c'est que ça a fonctionné, donc je crois que c'est quelque chose qu'il faut essayer de porter. Ça a fonctionné une fois, il n'y a pas de raison que ça ne puisse pas se refaire, c'est tout.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, à la fois pour votre présence et pour vos propos. Comme l'a dit Madame WIBER, votre question s'adressait au maire de Lyon et donc, le conseil d'arrondissement doit délibérer sur la transmission de la question en tant que question écrite du conseil d'arrondissement au maire de Lyon et celui-ci devra vous apporter également une réponse par écrit.

Qui est contre cette transmission de question ? Qui s'abstient ? Merci.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

CA du 21 juin 2022

Mme LA MAIRE : La question sera transmise et nous vous adresserons la réponse du maire de Lyon qui reprendra sans doute un certain nombre d'éléments de Madame WIBER, mais précisera aussi, sûrement, les politiques de la Ville de Lyon en la matière. On a déjà voté, mais je vous laisse la parole, Madame DESRIEUX, si vous voulez.

Mme DESRIEUX : Merci beaucoup. On aura l'occasion d'en reparler certainement, mais je me posais la question, parce que je partage les dires de madame, je pense que le collectif l'emporte toujours et je me posais la question : pourquoi avec ma collègue, Cécile BREUIL, on a énoncé ou tout du moins abordé cette question plusieurs fois et qu'elle est restée un petit peu sans suite, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été proposée au maire et qu'il faille attendre que ce soit l'extérieur et que l'on réponde ainsi pour le faire ? Mais c'est bien qu'elle soit posée.

Mme LA MAIRE : Quand vous nous posez la question, vous la posez dans le cadre du conseil d'arrondissement ou vous y répondez dans ce cadre, mais effectivement, le CVAL a ce pouvoir d'interpellation du maire et puis là, nous avons tous délibéré, sauf vous, puisque vous vous êtes abstenue pour que la question soit transmise au maire et on vous fera passer sa réponse sans souci. Merci, Mesdames, pour votre présence. On vous libère, vous pouvez bien sûr rester dans le public, mais on vous libère pour reprendre notre ordre du jour du conseil d'arrondissement.

Vous notez que vous avez un rapport sur table qui est arrivé un petit peu plus tard que d'habitude et qui est le rapport sur la rive droite du Rhône et qui sera présenté au cours du conseil d'arrondissement, mais si vous ne l'aviez pas vu dans vos boîtes mail, il est sur table.

### **3. Question du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement au maire de Lyon : action de la Ville sur le secteur Gabriel Péri**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Nous allons commencer par le premier rapport qui est en fait la question de l'arrondissement au maire de Lyon. Vous savez que désormais, nous n'avons plus trois questions une fois tous les neuf conseils d'arrondissement, mais à chaque fois, il y a trois arrondissements différents qui posent une question et donc, ça nous permet de revenir un petit peu plus souvent et peut-être de toucher à des sujets d'actualité. Là, il ne s'agit pas forcément d'un sujet d'actualité, ou en tout cas un sujet de l'actualité du temps long, puisque je vous propose cette fois-ci que nous parlions de la Place Gabriel Péri en conseil municipal. Vous savez qu'elle fait l'attention particulière de la Ville, de la Métropole, des élus du 3<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> arrondissement, j'inclus tous les élus puisque l'on en parle aussi à chaque conseil d'arrondissement et puis c'est aussi une forte attente des riverains. C'est pour ça que nous nous proposons de relayer cette attente au conseil municipal. C'est à la fois une place centrale historique, lieu d'accueil, d'échanges et de partages, mais qui a aussi un lot de problèmes récurrents en matière de tranquillité publique, de propreté et elle est au cœur d'un certain nombre de feux médiatiques et donc, il nous paraissait intéressant de permettre au maire de répondre sur le sujet. Vous le savez, on a engagé aux côtés de la Ville de Lyon un projet, on va dire, de transformation de cet espace sur quatre axes :

- Le premier, c'est renforcer l'accompagnement médicosocial des personnes et renforcer le lien social ;
- Ensuite, c'est améliorer le cadre de vie et l'attractivité commerciale ;
- Ensuite, c'est rénover durablement la place et y vivre mieux grâce à un projet d'aménagement d'ensemble ;
- Et puis assurer une cohérence des interventions, notamment de sécurité sur cette place.

Un plan d'action avait été présenté le 30 juin dernier avec notamment l'action renforcée de la police municipale, des moyens humains qui ont été mis sur le projet Péri avec le recrutement

CA du 21 juin 2022

d'une directrice de projets, l'attribution d'un certain nombre de subventions de fonctionnement dont nous parlera Luc VOITURIER tout à l'heure. Les élus sont impliqués, évidemment, les élus du 7<sup>e</sup> sont impliqués dans le projet Péri, nous participons à des COFIL au niveau de la mairie centrale, au niveau de la Métropole, mais nous sommes aussi interpellés très, très régulièrement, à la fois par vous, Madame DESRIEUX et Madame BREUIL, qui souhaitez en parler lors des conseils d'arrondissement, par le conseil de quartier de la Guillotière que j'ai rencontré il y a quelques semaines avec Clément ESCARAVAGE spécifiquement sur le sujet pour qu'il puisse rencontrer également la directrice de projets, et puis de manière générale par les riverains. Donc, il nous semblait intéressant de se saisir de cet outil de la question des arrondissements en conseil municipal pour demander finalement au maire un point d'étape sur le plan d'action Gabriel Péri et puis surtout, quelles sont les prochaines étapes. Je ne vous l'ai pas lue dans les détails, mais vous l'avez eue par écrit, donc voilà le sens de la question que je vous propose de rapporter en votre nom à toutes et tous lors du conseil municipal du 7 juillet.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc cette question à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, je rapporterai cette question au nom de l'ensemble du conseil d'arrondissement.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Pour poursuivre, je vais céder la parole à Monsieur VOITURIER sur les rapports concernant justement la politique de la ville et je vous propose de présenter à la fois le 4109, le 3900, le 4105, le 4106 et le 4107.

- 4. 4109 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 127 044 euros – Direction du Développement Territorial**
- 5. 3900, Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville, Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros, Direction du Développement Territorial**
- 6. 4105 - Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville, Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros, Direction du Développement Territorial**
- 7. 4106 - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville, Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité, Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 448 231 euros en investissement, Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon, Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes, Direction du Développement Territorial**
- 8. 4107 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 82 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'initiatives locales » (FIL) et « Fonds associatif local » (FAL) pour un montant total de 29 927 euros, Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes, Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Je vais distinguer les deux territoires en politique de la ville de notre arrondissement, je vais commencer par le nord, Péri et alentour et puis ensuite, le sud, Cité Jardin. Concernant Péri, c'est la déclinaison du premier axe que vous avez cité, Madame la Maire, qui est l'axe social avec deux publics visés, le public « en errance » et le public « à demeure ». Concernant le public « en errance », il y a un certain nombre d'actions qui ont été construites dans les mois précédents, à l'attention à la fois de personnes qui bénéficient de



droits et d'autres qui n'en bénéficient pas nécessairement dans une même perspective qui est celle de les sortir de différentes emprises qui les conduisent à pratiquer parfois des activités illégales, et inversement pour leur permettre d'accéder à des conditions de vie acceptables. Il y a quatre sous-axes dans ce projet social, l'accès aux droits sociaux, la prise en charge des troubles psychiques et des conduites addictives, l'insertion professionnelle et l'accès à des revenus, et enfin, l'accès à l'hébergement et à un certain nombre de besoins alimentaires tels que l'hygiène et l'alimentation. Les solutions, les programmes mis en place consistent à repérer et mettre en lien les multiples structures qui interviennent dans ces différents champs et puis, en collaboration avec la Métropole et l'État, à initier un appel à manifestation d'intérêt en avril dernier pour accompagner ces jeunes en errance. Appel à manifestation d'intérêt doté de 300 000 euros. Il nous est proposé de nous prononcer sur 127 000 euros d'actions justement, qui correspondent à ces objectifs. J'en indique quelques-unes rapidement, on a des actions pour évaluer la situation des personnes conduites par l'UFCS, l'accès aux droits élémentaires par le Centre social Bonnefoi et l'Olivier des Sages, par l'apprentissage de la langue française avec Tremplin ANEPA, l'accès au travail avec une association qui s'appelle Yoon, et par la réduction des addictions par une association qui s'appelle Le Mas.

Par ailleurs, on a aussi des actions en direction des publics à demeure, qui sont moins nombreuses dans le 7<sup>e</sup> arrondissement puisque nous ne sommes qu'un quartier de veille active et nous espérons vivement que le chantier de la politique de la ville sera mis en place par le gouvernement pour que l'on puisse redessiner les territoires et que le nord du 7<sup>e</sup> soit un peu mieux doté. Il y a un certain nombre d'actions qui sont intéressantes et conduites pas l'Arche de Noé avec des baisses d'inscription au centre social pour les familles modestes, et puis des séances de jeux parents/enfants qui ressoudent, tendent à conforter les liens familiaux. Et enfin, un orchestre qui s'appelle Démos, Centre social Bonnefoi, qui aide la découverte de musique classique par des enfants en quartier en politique de la ville avec des cours de musique et de danse. Ça va jusqu'à des représentations avec l'orchestre dans les locaux de l'Orchestre national de Lyon et de la Philharmonie de Paris. Voilà pour ce qui concerne le nord.

Pour la Cité Jardin, il nous est proposé de voter une partie de la programmation annuelle. Il y a deux séances, normalement, juillet et septembre, mais ça ne porte que sur le volet social, sachant qu'il y a aussi un volet urbain qui constitue un seul projet et je salue les deux chefs de projets de Cité Jardin, Raphaël MICHAUD qui est ici et Jean-Luc GIRAULT qui est chef de file sur le projet social, et je salue aussi les collègues engagés, parce que sans vous, ça ne serait rien. Mohamed CHIHJ sur la tranquillité, Audrey HENOCQUE qui a bien augmenté l'enveloppe et qui nous permet de faire un certain nombre de choses, Lucie VACHER sur l'accompagnement des jeunes par Acolea, et Fanny DUBOT qui supervise. On a un volet urbain et un volet social qui répondent aux mêmes objectifs. Je les cite, parce qu'en fait, c'est quand même un peu nouveau qu'on les mette à équivalence, souvent on est quand même sur le volet urbain qui prime sur le volet social, là, on essaie d'avoir une vision intégrée autour d'objectifs primordiaux qui sont réhabilités pour que les personnes vivent dans des logements qui ne subissent pas d'infiltration d'eau, et la sécurité et d'autres objectifs qui sont importants comme l'éducation, l'insertion professionnelle, l'accès à la santé, puisque l'on a quand même pas mal de vieilles personnes, et l'animation. Le rétroplanning est constant, l'idée, c'est qu'en 2026, on ait des travaux et qu'en 2024, on ait le centenaire, et d'ici là, on a une actualité intéressante sur le volet urbain et sur le volet social. Sur le volet urbain, on a des études en cours pour présenter à la population une proposition pour être à la co-construction et à la concertation qu'on espère cet automne. On se bat pour. Toujours sur ce volet urbain, vous allez voir, il y a 78 000 euros d'actions qui sont proposées au vote, qui portent sur les réhabilitations de hall d'entrée, de caves et de jeux dans les espaces extérieurs, et ces travaux, évidemment, sont déconnectés de la réhabilitation et l'idée n'est pas de refaire les mêmes travaux dans 3-4 ans, mais de faire ce que l'on peut faire aujourd'hui. Concernant la programmation sociale de la Cité Jardin, les objectifs sont de réduire l'isolement et de développer la sociabilité, en particulier pour les seniors, d'accompagner la jeunesse en matière d'éducation et de prévention de la délinquance, et d'animer les espaces publics. Tout ça se

conduit avec un noyau de partenaires mobilisés (Grand Lyon Habitat, le Centre social, le collège, l'école, etc.), et les quatre actions phares de l'année sont les suivantes :

- La programmation d'animations pour cet été. J'ai proposé à Suzanne FONTAINE qu'elle distribue le projet... Très bien, merci, Raphaël. Vous voyez, pour quasiment tous les jours du mois de juillet et quelques jours d'août, on a des actions dans la Cité Jardin qui sont prévues à l'attention des enfants, des adolescents, des familles, des personnes âgées en matière de sport, en matière de culture, en matière de bien-être, en matière de jeux de société, etc. L'idée est que l'on couvre les différents centres d'intérêt. Ces actions sont conduites en partenariat, vous savez, la somme des intérêts individuels est moins grande que la somme des intérêts collectifs, là on a une synergie qui est intéressante. On a deux temps forts, en particulier le 7 juillet qui est la fête de l'Oasis, le jardin partagé, et le 23 juillet, le Woodstour avec des activités autour des cultures urbaines. Cette programmation est destinée à la fois aux habitants de la Cité Jardin, mais aussi aux habitants du quartier Debourg qui seront destinataires du programme dans une perspective de mixité sociale. On est contents que l'on puisse faire ça cette deuxième année et que l'on puisse le développer sur les autres vacances scolaires ;
- Deuxième action phare, c'est un local associatif, parce qu'aujourd'hui, les associations, elles sont dehors, c'est-à-dire que l'été, c'est très intéressant de pouvoir investir l'arène et les différents espaces comme le jardin partagé, mais l'hiver, c'est un peu plus compliqué, donc on devrait avoir un local associatif d'ici la fin de l'année et qui se situerait dans une ancienne épicerie qui servait de drive d'alcool et qui est à l'angle de la Rue Challemel-Lacour et de la Rue de Gerland ;
- Troisième action, c'est la mise en place d'un groupe de traitement et de suivi des situations individuelles pour prévenir la délinquance, éviter qu'un certain nombre de jeunes tombent dans la délinquance et permettre à un certain nombre d'autres d'en sortir ;
- Et puis enfin, c'est des actions très resserrées avec l'école et le collège. Et d'ailleurs dans cette salle vingt jeunes du collège Rosset ont suivi le parcours de cadet de la sécurité et donc, c'est des espèces d'apprentis sapeurs-pompiers et on va leur remettre un diplôme pour les encourager dans cette voie.

Voilà ces cinq rapports, je vous invite, bien entendu, à les soutenir, merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur VOITURIER, pour ce tour d'horizon sur ces deux quartiers qui sont effectivement prioritaires au sens politique de la ville, mais également prioritaires pour les élus du 7<sup>e</sup>. Est-ce que vous avez des remarques, des observations ou des interventions sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, je vous laisse la parole.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Juste, sur le 4109, je voulais vous expliquer ou tout du moins argumenter mon vote qui sera une abstention, parce qu'en fait, j'aimerais bien voter pour, j'aimerais bien vous croire au sens du fruit de tout cela, mais il me semble que les propositions faites et les actions mises en œuvre seront bien loin de l'attente qu'il y a sur ce quartier. Je ne suis pas sûre que les propositions faites éviteront les bagarres que l'on a vues ces derniers jours, ces dernières semaines. J'aurais aimé voter pour dans le sens « être acteur » aussi, mais pour moi, on est loin de ce qu'il faut mettre en place. C'est juste pour expliquer le 4109, merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Il est évident que le rapport 4109, et cette enveloppe, n'est pas la seule action de la Ville sur cette place et justement, ça sera l'objet de notre question au maire de Lyon.

Je vous propose de passer au vote de ces cinq rapports, nous allons les passer un à un. Le 4109, qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, c'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : M. SÈCHERESSE, Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

CA du 21 juin 2022

Mme LA MAIRE : Le 3900, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstention : M. SÈCHERESSE**

Mme LA MAIRE : Le 4105, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstention : M. SÈCHERESSE**

Mme LA MAIRE : Le 4106, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstention : M. SÈCHERESSE**

Mme LA MAIRE : Le 4107, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**  
**Abstention : M. SÈCHERESSE**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et je vous propose sans transition de parler de la tarification de nos salles transférées, c'est le rapport 4229.

**9. 4229 - Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement, Service des Mairies d'Arrondissement**

Rapporteuse : Fanny DEBOT

Mme LA MAIRE : Vous savez que nous disposons d'un certain nombre d'équipements transférés à la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, dont un certain nombre de salles associatives. Jusqu'à présent, toutes ces salles associatives étaient payantes à la location avec une grille de tarification un petit peu complexe. Je ne sais pas si vous avez déjà eu affaire à cette grille de tarification. Et nous, dès le début de notre mandat, notre majorité avait une volonté politique, c'était de rendre gratuit l'accès aux salles associatives de l'arrondissement pour permettre aussi aux associations qui ont moins de moyens que les autres, qui n'ont par exemple pas de subventions, de pouvoir y accéder pour leurs diverses activités, puisque l'on estime que les associations font réellement vivre le quartier et l'arrondissement. Donc, il y avait cette volonté politique d'amener la gratuité pour les associations, et puis également, une volonté un petit peu technique de simplifier la grille tarifaire pour que tout le monde puisse s'y retrouver. La nouvelle grille simplifiée que vous avez dans vos rapports, elle propose un plan de tarification en fonction du nombre de personnes autorisées dans la salle, ça nous donne un tarif pour la salle, et puis selon le statut du loueur, vous l'avez compris, gratuité pour les associations à but non lucratif et d'intérêt général ; payant pour les particuliers et puis payant également pour les entreprises avec un supplément par rapport aux particuliers. À noter tout de même que pour les partis politiques, les syndicats et les associations culturelles, elles ne peuvent pas bénéficier de gratuité et c'est l'application du Code général de la propriété des personnes publiques et donc, nous appliquerons évidemment cette loi. Mais je pense que c'est une avancée pour les associations de l'arrondissement de pouvoir bénéficier gratuitement de nos équipements transférés et c'est un service public de plus rendu aux associations. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Madame GRIES, je vous laisse la parole.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Vous m'avez entendue près de 2 ans en conseil d'arrondissement et ailleurs, d'ailleurs, rappeler et appuyer la nécessité de permettre la

CA du 21 juin 2022

gratuité des salles et locaux de proximité pour les structures à but lucratif d'intérêt général et je suis ainsi très contente que nous votions cette délibération aujourd'hui. J'aimerais quand même rappeler que depuis plus d'une dizaine d'années, les associations sont fragilisées par des fortes tensions budgétaires et institutionnelles. La part des financements publics, notamment de l'État et des régions, à destination des associations, diminue fortement et notamment pour les associations du secteur de l'action sociale et de la défense des droits. De plus, avec la réforme de l'ISF, les dons des particuliers aux associations se sont effondrés de plus de moitié en 2018, passant de 270 millions d'euros à 112 millions d'euros de dons. La période COVID a entraîné une petite augmentation, mais qui ne s'est pas confirmée après la crise sanitaire. La tendance pourrait d'ailleurs se prolonger en 2022, un quart des Français comptent moins donner, voire ne plus donner cette année, ce qu'ils justifient avant tout par la baisse du pouvoir d'achat et par la peur de l'inflation. Cette inflation qui pourrait atteindre 6,8 % en 2022 touche également les associations. L'augmentation des charges accompagnées d'une baisse des ressources met celles-ci en grande difficulté. On peut rajouter à cela la difficulté à engager des bénévoles. Le nombre de bénévoles est passé de 24 % en 2019 à 20 % en 2022. Le constat est national, pas une association n'est épargnée par la baisse des effectifs de ses bénévoles. Certaines associations doivent même mettre la clé sous la porte. Alors, de pouvoir mettre à disposition gratuitement les salles de proximité gérées par l'arrondissement aux associations à but non lucratif est un geste politique fort, celui de soutenir et d'accompagner la vie associative en lui assurant un environnement favorable. Je rappelle d'ailleurs ici que des créneaux sont d'ailleurs encore disponibles dans de nombreuses salles de l'arrondissement, il ne faut donc pas hésiter à contacter les services de location de salles de la mairie du 7<sup>e</sup>. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Et puis je remercie d'ailleurs le service de location des salles de la mairie du 7<sup>e</sup> qui est fort sollicité. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous pouvons passer au rapport suivant avec Madame VACHER, le 4112.

#### **10. 4112 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros, Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, nous sortons d'une période électorale assez intense et cette année encore, vous l'avez dit, Madame la Maire, le taux d'abstention a été massif : 52,49 % des électeurs ne se sont pas déplacés au premier tour des élections législatives dimanche 12 juin. Ce taux a atteint les 75 % pour les 18-24 ans pour ce même scrutin. Nous pouvons avoir et émettre plusieurs hypothèses sur ce non-déplacement des jeunes lors des différentes élections, on peut supposer qu'ils se sentent peu légitimes ou en difficultés pour se repérer dans le fonctionnement démocratique. Il est également possible qu'ils ne perçoivent pas le vote comme un moyen d'expression démocratique. Pour autant, les jeunes sont fortement engagés, ils sont nombreux lors des événements et mouvements pour le climat ou encore lors d'événements pour la défense des droits, pour ne citer que ces deux exemples. Je souhaite rappeler que la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement avait organisé un événement en mairie le 23 mars dernier autour d'un après-midi citoyenneté pour les jeunes majeurs de l'arrondissement avec l'intervention de l'association Tous Élus pour une sensibilisation à la citoyenneté via un jeu de rôle. Pour cette délibération, elle vise à soutenir des actions et des projets locaux qui d'une part favorisent les initiatives, l'engagement et le bénévolat et d'autre part favorisent des actions et associations qui mobilisent la jeunesse

*CA du 21 juin 2022*

autour des enjeux d'accès au droit, au numérique, aux loisirs et à l'écocitoyenneté. L'enveloppe globale à l'échelle de la Ville de Lyon est de 90 171 euros et nous avons trois associations qui sont implantées dans le 7<sup>e</sup> et qui sont présentes dans cette délibération :

- On a notamment Anciela qui a une subvention dont il vous est proposé de valider à hauteur 7 500 euros pour sa démarche Envie d'Agir qui vise à accompagner les envies et les engagements des citoyens et citoyennes pour plus d'écologie et de solidarité. À noter aussi qu'en 2022, Anciela a lancé l'appel des 100 pour le climat et pour le vivant qui est un appel à agir face au climat qui se dérègle et à la biodiversité qui s'effondre. Et puis, Anciela prévoit également de rééditer le guide Agir à Lyon en septembre prochain et qui recense plus de neuf-cents associations et initiatives lyonnaises, et ce guide est vraiment une aide aux citoyens et citoyennes pour se repérer dans les différents collectifs engagés qui sont présents sur notre territoire ;
- La deuxième association, c'est Osons Ici Et Maintenant où là, il vous est proposé de la soutenir à hauteur de 5 000 euros pour la FabriK à DécliK et pour son programme Katapult qui tous deux renforcent le pouvoir d'agir des jeunes par la transmission de connaissances et de compétences qui sont nécessaires à la citoyenneté active ou bien aussi par l'accompagnement à la participation citoyenne ;
- Et puis, une nouvelle association, La pause Brindille, où là il vous est proposé un soutien à hauteur de 2 500 euros pour son festival des jeunes aidants qui est une journée de répit qui sera au mois de juillet pour mettre en valeur les jeunes qui soutiennent un ou une proche qui est en situation de fragilité de santé. Ça peut être un handicap, une maladie psychique ou physique, ou encore addiction.

Autant d'actions qu'il vous est proposé de soutenir et donc je vous remercie de voter favorablement à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions à ce sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons désormais aux rapports emploi, insertion et commerce avec Monsieur ESCARAVAGE. Je vous cède la parole.

#### **11. 4019 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 200 000 euros à l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7<sup>e</sup> pour ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (Lyon 8<sup>e</sup>), Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente, Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Le premier rapport concerne l'attribution d'une subvention à l'association ALLIES. L'association ALLIES participe au développement du Territoire zéro chômeur de longue durée qui sera situé dans le quartier de la Plaine - Santy dans le 8<sup>e</sup>. Ce rapport est présenté, comme à chaque fois que je vous parle du Territoire zéro chômeur de longue durée dans ce conseil d'arrondissement, parce que l'association ALLIES a son siège dans notre arrondissement, mais le projet a bien lieu dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Juste pour vous informer de l'état d'avancement de ce projet, la candidature du 8<sup>e</sup> a été acceptée il y a quelques semaines par l'État, donc le projet va démarrer. Enfin, a démarré, déjà, mais va démarrer officiellement très prochainement et on va le suivre avec attention, nous, côté 7<sup>e</sup>, pour voir si dans la prochaine étape, on pourra, cette fois-ci, rentrer dedans. Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je passe donc au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On continue avec vous, Monsieur ESCARAVAGE, pour le 4260.

#### **12. 4260 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Le 4260 est un appel à projets à destination des associations de commerçants et des associations loi de 1901 pour développer le commerce et pour développer la transition écologique au sein des commerces et des assos de commerçants. La partie qui nous préoccupe dans le 7<sup>e</sup> va plus être la partie sur les assos de loi 1901, parce que nos associations de commerçants ont encore du mal à redémarrer après la période COVID et n'ont pas répondu à cet appel à projets. Mais sur la partie assos 1901, on a plusieurs associations intéressantes qui œuvrent notamment dans notre arrondissement, que ce soit l'association la Gonette qui gère notre monnaie locale dont on a aussi déjà parlé dans d'autres conseils d'arrondissement, l'association Récup et Gamelles qui œuvre pour la mise en place d'une action antigaspi dans les commerces alimentaires en récupérant des invendus. On a également le Minéka qui est une association basée à Villeurbanne, mais qui œuvre également sur Lyon et qui a monté ce que l'on appelle une matériauuthèque, c'est-à-dire de la récupération de matériaux de construction et qui se lance aussi dans la récupération de mobiliers professionnels. Pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas, les mobiliers d'aménagement de magasins sont des choses qui coûtent souvent très cher et qui sont rarement réutilisées et qui sont aussi souvent changées alors qu'elles sont encore tout à fait utilisables, donc c'est un projet qui, en tout cas, moi, commerçant, m'intéresse pas mal. Ainsi que l'association Conscience & Impact Écologique qui vise à un accompagnement des restaurateurs dans la transition écologique. Sur cette délibération, on a 60 000 euros de subventions aux associations de commerçants et 30 000 euros à ces différentes associations, donc je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté, deux abstentions. Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstentions : M. SÈCHERESSE, Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant qui concerne la subvention à notre manager de centre-ville Lyon 7 Rive gauche. Vous avez la parole, Monsieur ESCARAVAGE.

#### **13. 4265 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville Approbation de conventions, Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait, vous avez déjà à peu près tout dit. C'est le rapport annuel que l'on passe tous les ans depuis notre arrivée et qui concerne la subvention à Lyon 7 Rive gauche, manager de centre-ville, qui est une structure qui regroupe à la fois des acteurs privés, commerçants, entreprises, et des acteurs publics, que ce soit la Ville de Lyon, le 7<sup>e</sup> arrondissement, la Métropole, la Chambre des métiers, la CCI, et qui a pour objectif de développer le commerce et de créer du réseau et du collectif au sein des différents commerçants de notre arrondissement. Pour cela, il y a pas mal d'actions, je ne vais pas tout vous détailler ici, mais ils ont notamment organisé la braderie du cours Gambetta qui a eu lieu la semaine dernière ou il y a deux semaines, si je ne me trompe pas. Je crois que c'était la semaine dernière. Ils participent aussi avec nous, mairie du 7<sup>e</sup>, au lancement de l'expérimentation du dispositif Angela qui va voir le jour dans quelques semaines dans notre arrondissement. C'est un dispositif qui consiste à mettre en place un réseau de commerçants pour la lutte contre le harcèlement de rue, mais on vous en parlera plus en détail lors de prochains conseils d'arrondissement, c'est un dossier que je mène avec Madame la Maire et avec notre collègue Sophie PECOURT qui n'est pas là ce soir. La subvention est au même niveau que l'an dernier à niveau de 30 000 euros pour notre manager de centre-ville et je vous propose donc de voter favorablement également.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Vous voyez que je n'avais pas tout dit, sinon je ne suis bonne qu'à dire des numéros, c'est moins sympathique. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Deux choses, la première c'est que je ne prendrai pas part à ce vote étant dans le conseil d'arrondissement de Lyon 7 Rive gauche. La seconde, c'est parce que je profite de ce sujet, de cette délibération, puisque l'on traite de l'animation commerciale et de tout ce qui tient à l'attachement du commerce de proximité et donc, permettez-moi de revenir sur un lieu commercial de la Guillotière et de ses abords, c'est la place Saint-Louis. Certains considèrent que c'est un exemple typique des villages lyonnais qui constellent notre ville et qui en font son charme, l'église Saint-Louis, la caserne des pompiers et sa place avec trois fois par semaine un marché forain. Une vraie carte postale qui contribue d'ailleurs à une certaine gentrification de ce quartier au détriment de l'habitat populaire qui fut le sien. Mais pour que vive ce village, il ne faut pas vouloir le muséifier par tel ou tel aménagement décidé dans un bureau par le génie de quelques cerveaux un peu déconnectés de la réalité. Je vous croyais un peu plus attachés à la concertation, à moins que ce soit un mot parmi d'autres. Ce quartier a une vie grâce à ses commerces et ses habitants, c'est la raison pour laquelle je veux ce soir me faire le relai de leurs préoccupations face à vos projets d'aménagement de la rue Claude Boyer que vous avez programmés pour 2023.

Nous avons bien compris l'hostilité d'une grande partie de votre majorité, peut-être même de vous-même, à la voiture et donc à une obsession à la suppression de tout stationnement, mais décider sans prendre en compte les besoins tant des habitants que des commerçants, ça relève d'une faute. Sur les cent-soixante-et-onze propositions déposées dans le cadre du budget participatif, quatre concernent l'aménagement de la place en elle-même, mais pas ses rues avoisinantes pour qu'elles puissent être plus conviviales et toutes marquent à leur attachement au marché. C'est, je vous l'accorde, un peu la quadrature du cercle. Aussi, l'écoute de tous les acteurs sans *a priori* ni parti pris d'aménagement est primordiale, c'est, je crois, ce qui permettra de remettre un peu de bon sens à tout ça. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. C'est vrai que ça n'a pas grand rapport avec le management de centre-ville. Je vous remercie pour les cerveaux éclairés, par contre, je ne vous rejoins pas forcément sur le lieu, puisque l'on ne prend pas les décisions dans un bureau et justement, il n'y a aucun parti pris dans cet aménagement et il y a surtout une volonté de concerter et c'est ce qui a été initié avec notamment une soirée d'un certain nombre d'adjoints

CA du 21 juin 2022

du 7<sup>e</sup> arrondissement avec les commerçants de la place Saint-Louis pour voir, déjà, quelles seraient à eux leurs attentes, leurs questions, etc. Je vais laisser, peut-être, Vincent MONOT qui est adjoint aux mobilités et qui gère ces projets qui sont des projets qui sont pris sur les budgets proximité de la Métropole pour vous donner quelques éléments.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Madame DESRIEUX, effectivement, vous en avez parlé, nous avons un projet pour la place Saint-Louis, un projet qui reste à coconstruire. Comme vous l'avez dit, le projet, pour l'instant, concerne la rue Boyer. Il est question, oui, de remettre à niveau la rue Boyer qui est assez vieillotte, qui n'est pas dans l'esprit d'une place, comme vous l'avez dit, cœur de village. D'ailleurs, si pour vous, l'esprit d'un cœur de village est d'être un immense parking avec nulle autre vie que le stationnement de voitures, c'est une conception assez bizarre de ce que doit être un cœur de village, justement. Donc, oui, nous avons un projet pour 2023, vous l'avez mentionné, que nous allons inscrire aux opérations de proximité de la Métropole. L'essentiel des travaux concerna la rue Boyer, mais à cette occasion, nous souhaitons réinterroger l'usage de la place Saint-Louis qui actuellement n'est rien d'autre qu'un parking. Rien n'est encore décidé à ce stade sur l'ampleur des changements et sur les changements que nous apporterons et c'est pour ça, oui, que nous avons rencontré les commerçants et principalement les forains pour anticiper. Pour vous donner un exemple, les projets de proximité de 2022 ne sont, pour la plupart, pas encore commencés. C'est un projet qui n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour en 2023, nous avons déjà entamé les discussions, les concertations, parce que nous savons que le changement a besoin d'un accompagnement fort sur ce projet donc, une concertation vraiment très précoce pour coconstruire le projet. Vous l'aurez noté aussi, le passage en stationnement payant du quartier a vidé les rues des voitures. Oui, la moitié des voitures qui étaient dans ces rues, aux alentours, dans tout le quartier Saint-Louis et Blandan qui sont passés en stationnement payant ne sont plus là. Les gens qui n'habitaient ailleurs, sans doute pas dans notre arrondissement, voire pas dans notre ville qui venaient se garer dans des zones où ils pouvaient laisser leur voiture pendant des jours et des semaines, car il n'était pas payant. Donc, vraiment, là, ça a montré que le stationnement, la pression sur le stationnement de ce quartier n'était pas si forte que l'on ne le pensait et qu'il y a vraiment des réserves de redistribution des espaces publics et donc, cette place, elle peut avoir d'autres usages. Nous avons rencontré les forains, nous les avons déjà rassurés sur notre volonté de pérenniser, même de renforcer le marché, d'ailleurs, à ce titre, je ne suis pas le seul adjoint à travailler sur le sujet, Barthélémy CHENAUX pour la question des marchés, Clément ESCARAVAGE pour la question des commerces, Boris MIACHON-DEBARD, vraiment, on coconstruit à plusieurs adjoints et en concertant tout le monde. Donc, les forains ont été rassurés sur notre volonté de pérenniser et de renforcer ce marché, nous avons commencé un petit peu à travailler avec la DECA, la direction du commerce de la Ville de Lyon pour y réfléchir, et donc, la suppression du marché n'est évidemment pas dans le projet, c'est même un prérequis de le conforter.

Sur le budget participatif, moi, j'en ai noté cinq, il y en a peut-être quatre, il faudrait que je revérifie, en tout cas, c'est sans doute le seul point qui revient si fort sur les centaines de demandes que nous avons dans l'arrondissement. Oui, et ça concerne bien de faire de cet endroit autre chose qu'un parking : des terrasses, des lieux de vie, dans bien sûr les contraintes de garder le marché. Donc, anticipons, c'est ce que nous faisons et puis réfléchissons à ce que doit être un cœur de quartier, un cœur de village, parce que la place Saint-Louis, ça ressemble à un village et puis, je pense, dans l'intérêt de tous les riverains et des commerçants également qui savent bien que leur clientèle vient en très, très grande majorité à pied faire leurs courses dans ce quartier.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame DESRIEUX, et ensuite, on reviendra au management de centre-ville. Allez-y.

Mme DESRIEUX : Je vous remercie. Merci, Monsieur MONOT. Juste une précision, la place accueille trois fois par semaine le marché, c'est un petit peu en ça que je parlais et évoquais une place de village. Par rapport, juste, à votre rencontre avec les commerçants et les forains,

CA du 21 juin 2022



je tiens à souligner qu'elle a été initiée par eux suite à certaines présomptions, apparemment, de début d'initiatives ou de réflexions. C'était juste pour préciser mes propos et que ce ne soit pas mal entendu. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumetts donc le rapport 4265 à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme DESRIEUX, M. ESCARAVAGE**

Mme LA MAIRE : Je cède désormais la parole à Madame WIBER sur les deux rapports suivants qui sont liés aux politiques en faveur des droits et de l'égalité. Allez-y, Madame WIBER.

**14. 4175 - Dispositif d'accès au droit territorialisé, reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, Mission égalité et hospitalité**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. Le premier, il s'agit d'une délibération récurrente puisqu'il s'agit de renouveler la convention annuelle en place entre la Ville de Lyon et l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon. Pour rappel, au titre de cette convention, on a déjà attribué une subvention à hauteur de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau par délibération en janvier dernier et donc, cette subvention avait été attribuée à divers organismes au titre de cette convention. Le renouvellement de cette convention aurait lieu dans les mêmes modalités. Je vais faire très rapidement, donc l'octroi d'une subvention du même montant, 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour soutenir la mise en place de permanences d'accès au droit au sein des mairies d'arrondissement et de consultations d'avocats gratuites, et le fonctionnement du dispositif d'accès au droit territorialisé dans les différentes mairies d'arrondissement.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Madame WIBER, sur la promotion des droits et de l'égalité et les subventions aux associations.

**15. 4173 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros, Exercice 2022, Mission égalité et hospitalité**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : La Ville de Lyon est engagée dans une politique transversale d'égalité et de prévention de lutte contre les discriminations, elle se décline sur l'ensemble de ses domaines de compétence. C'est un engagement qui se structure notamment autour d'une politique de subventions assez conséquente de 371 975 euros très précisément et qui s'organise autour de trois volets :

- Le premier, c'est la prévention et la lutte de toute forme de discrimination et de stigmatisation ;

*CA du 21 juin 2022*

- Le deuxième volet, c'est la promotion des droits des femmes, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes ;
- Et le troisième volet, l'effectivité des droits et l'accessibilité des personnes en situation de handicap pour leur permettre de participer en toute autonomie à la vie de la cité.

L'ensemble des acteurs qui vont bénéficier de cette subvention figure dans le rapport, ils sont très nombreux, donc je vais vous épargner de tous les citer. Il y en a un certain nombre dont le siège se trouve également dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et pour terminer, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à la petite enfance avec vous, Madame GRIES, et le 4182.

**16. 4182 - Établissement d'accueil du jeune enfant Chevreul, Réaménagement intérieur et mise en conformité, 78 rue Chevreul, 69007 Lyon, Opération n° 07022515, Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002, Direction de la Construction**

**17. 4280 - Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002, Direction de la Petite Enfance**

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire, je vais présenter les délibérations 4280 et 4182 ensemble, parce qu'elles sont complémentaires. La direction de l'enfance et la direction de gestion technique des bâtiments ont réalisé une étude des bâtiments de petite enfance des arrondissements de la ville de Lyon afin de pouvoir prioriser les travaux des bâtiments cumulant à la fois l'inconfort thermique et les mauvaises performances énergétiques. L'établissement d'accueil du jeune enfant Chevreul fait partie des dix établissements prioritaires. Celui-ci a ouvert en 1981 dans un bâtiment appartenant au bailleur social Grand Lyon Habitat. La distribution des espaces n'est plus adaptée aujourd'hui aux pratiques professionnelles et présente des défauts en matière de performance énergétique. Pour limiter le phénomène du dérèglement climatique, en plus de diminuer la vulnérabilité des bâtiments face aux aléas, il est indispensable d'initier une démarche d'adaptation du cadre bâti. La rénovation énergétique des établissements d'accueil du jeune enfant est donc un prérequis essentiel pour améliorer les conditions de travail du personnel et l'accueil des enfants, pour réduire les charges et factures d'énergie et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette rénovation des bâtiments va de pair avec notre stratégie systémique de maintien de l'accueil des jeunes enfants dans les meilleures conditions possibles, à savoir l'installation des six-cents brasseurs d'air, l'investissement de cent-trente-trois climatisations mobiles, l'installation de stores bannes et de filtres anti-UV, l'installation de moustiquaires dans les cuisines pour permettre une aération de la cuisine en dehors des temps de préparation, l'investissement dans les équipements générant moins de chaleur, et la végétalisation des crèches.

Ce que nous réalisons au niveau de la municipalité de Lyon ou dans d'autres municipalités ne doit pas désengager l'État face aux conséquences du dérèglement climatique et les collectivités doivent être accompagnées. Il est donc nécessaire que l'État s'engage urgemment pour la planification écologique dans l'ensemble des secteurs, transports, énergies, logements, alimentations et déchets pour le bien de nos enfants. Merci.

CA du 21 juin 2022

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, on passe donc au vote du rapport 4182.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Concernant le 4280, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe de la petite enfance à l'enfance avec vous, Madame LECLUSE, sur la convention entre la Métropole et la Ville de Lyon concernant la restauration scolaire. Je vous laisse présenter tout ça, à vous la parole.

**18. 3889 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relative à l'accueil d'élèves du groupe scolaire Françoise Héritier au service de restauration scolaire du collège Gisèle Halimi à Lyon 7<sup>e</sup>, Direction de l'Éducation**

Rapporteuse : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : On a précédemment voté lors des précédents conseils d'arrondissement l'ouverture d'un groupe scolaire provisoire Ginkgo de préfiguration, parce que, comme vous le savez, la population augmentant très vite, très fortement sur le secteur autour de l'école Héritier, l'école est saturée, et l'école Ginkgo n'ouvrira ses portes qu'en septembre 2023, donc il a été convenu que l'on ouvre un groupe scolaire provisoire Ginkgo de préfiguration de cinq classes en maternelle et en élémentaire à partir de septembre 2022 et jusqu'à juin 2023. Pour raisons de facilité et surtout d'organisation du temps scolaire, il a été proposé et demandé à la Métropole de Lyon de pouvoir utiliser le restaurant scolaire du collège Gisèle Halimi pour accueillir les élèves de CM1/CM2 de l'école Françoise Héritier pendant que les élèves de l'école provisoire iront déjeuner à l'école Françoise Héritier. Donc, tous les midis, il y aura ce transfert d'enfants, l'accompagnement d'enfants entre Françoise Héritier et Gisèle Halimi. Le collège et la Métropole ont répondu très favorablement à cet accueil des enfants de CM1/CM2 qui permettra pour les plus grands de l'école élémentaire de se familiariser avec le collège, de comprendre son fonctionnement et de découvrir ce nouveau collège.

La convention que l'on propose d'approuver fixe les modalités d'accompagnement des enfants sur cette pause méridienne, les plages horaires d'accueil et le prix des repas, donc je vous propose d'approuver ce rapport. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Sui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et on revient à vous, Madame WIBER, cette fois-ci pour les seniors.

**19. 2900 - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie, Lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des Résidences autonomie » et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1, Action Sociale**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : On y va crescendo dans la pyramide des âges. C'est une délibération plus que d'actualité puisqu'il s'agit de donner un petit peu de fraîcheur à nos aînés au vu de la vague de chaleur que nous venons de traverser les derniers jours et qui ne va faire que s'intensifier. Après l'approbation d'un plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, le projet comprenait la végétalisation des établissements et donc, voilà venu le temps de la mise en œuvre. C'est un projet de végétalisation des résidences autonomie qui prévoit la désimperméabilisation d'une partie des sols, la plantation d'arbres, la diversification des plantations au sein de la cour de ces établissements, mais aussi de les rendre un petit peu plus propices à la rencontre, au lien social avec des espaces de terrasse, des terrains de pétanque ou des installations similaires. C'est vraiment tout l'objet de cette délibération qui prévoit notamment l'attribution de deux subventions, l'une de 190 500 euros à destination de la SAHLMAS et l'autre de 39 500 euros à destination du CCAS de Lyon. Chacune de ces entités étant gestionnaire des résidences qui feront l'objet de travaux. Ce projet de végétalisation pour notre arrondissement, il concerne la résidence autonomie Marc Bloch. C'est tout ce que j'avais à vous dire et je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous ne prenez pas part au vote, Monsieur MICHAUD, c'est bien noté. Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : M. MICHAUD**

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, vous continuez avec le 4207, vous avez la parole.

**20. 4207 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros, Autorisation de signer les conventions de financement, Action Sociale**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Encore sur les seniors, c'est une délibération qui porte sur des subventions aux associations qui développent des actions de solidarité auprès des personnes âgées. Dans le cadre du projet social de la mandature, on tend à renforcer les liens partenariaux avec une diversité d'associations pour rendre les actions plus efficaces envers les personnes les plus vulnérables. Ce soutien se traduit à travers une subvention à hauteur de 273 730 euros à destination d'associations qui mènent des actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées et qui mettent l'accent aussi sur la protection de la santé. Les aides sont réparties en plusieurs thématiques, tout ce qui est aide-ménagère, prestation d'aide à domicile, développement de réseaux et lien social, les foyers restaurants et prévention de la santé, actions en faveur des seniors. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Madame VACHER, vous poursuivez avec le 4225, vous avez la parole.

**21. 4225 - Lyon 7<sup>e</sup>, Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP69/Métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour, correspondant pour partie au DITEP Maria Dubost, EI 07004, Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci. Par cette délibération, il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention d'occupation temporaire de 1 an au profit de l'association les PEP69/Métropole de Lyon pour un Dispositif Institutionnel Thérapeutique Éducatif et Pédagogique, DITEP, qui s'appelle l'école Maria Dubost, rue Challemel Lacour. Un DITEP, c'est un lieu qui accueille en journée des enfants et adolescents qui ont des difficultés psychologiques et/ou physiques. Là, le bail emphytéotique arrive à échéance et un nouveau projet de bail est en cours d'élaboration avec la SACVL afin de porter un projet mixte, celui d'abord de la restructuration de l'école Maria Dubost et puis un autre qui concerne la création d'un petit ensemble de vingt-sept logements sociaux. Et donc le temps de la finalisation de ce nouveau bail et pour garantir la continuité de l'action de l'école Maria Dubost, il vous est proposé de valider cette convention d'occupation temporaire de 1 an.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Madame VACHER, toujours, cette fois-ci avec l'Université de Lyon.

**22. 4255 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7<sup>e</sup>, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier, Année 2022, Approbation d'une convention – Cabinet du Maire – Service des Relations Internationales**

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Avec la Fondation de l'Université de Lyon, oui, pour les Entretiens Jacques Cartier. C'est une délibération que l'on avait déjà eue l'année dernière. Les Entretiens Jacques Cartier, c'est un événement francophone autour du partenariat entre la Ville de Lyon et Montréal et plus largement entre la France et la région francophone du Québec qui vise à favoriser les échanges culturels, économiques et la promotion des activités d'enseignement et de recherche. L'édition 2021 n'avait pas pu se réaliser totalement en présentiel, en tout cas la rencontre qui était normalement prévue en automne 2021 n'avait pu être maintenue du fait de la recrudescence de l'épidémie COVID, donc là, l'objectif 2022, c'est bien que cette rencontre puisse avoir lieu en présentiel à l'automne 2022. Il est à noter qu'un comité de programmation et de prospective a été mis en place en 2021 et il a recentré un appel à projets autour de quatre thématiques. Les quatre thématiques sont la santé et les sciences de la vie, les enjeux de l'innovation et des nouvelles technologies, les enjeux économiques et écoresponsables, et enfin, la culture et la société. Là, il y a vingt-trois projets sélectionnés qui émanent de cet appel à projets et qui vont constituer la programmation des prochains Entretiens Jacques Cartier, donc voilà, je vous remercie de valider cette proposition d'attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Fondation pour l'Université de Lyon qui héberge les centres Jacques Cartier.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER, pour toutes ces précisions. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

CA du 21 juin 2022

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On parle désormais santé avec vous, Madame GRIES, et pour commencer, le 4110. Je vous en prie.

**23. 4110 - Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites, Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros, Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. La programmation financière présentée dans cette délibération reconduit les financements aux associations œuvrant dans le cadre de la prévention des conduites à risques, et renforce le budget en faveur de la lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables et principalement les jeunes. J'avais fait, déjà, cette présentation l'année dernière. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours sur la santé avec le 4336.

**24. 4336 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale, Direction de la Santé**

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Savez-vous comment réagir face à un proche qui fait une crise d'angoisse, un inconnu dans la rue qui semble très désorienté, un collègue qui se referme et perd jour après jour la joie de vivre que vous lui connaissiez ? Les premiers secours en santé mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours qui, eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté. Les premiers secours en santé mentale s'adressent au grand public dans une démarche citoyenne, ils s'adressent aussi aux agents des services publics afin de prévenir les situations de crise et lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques. Cette délibération propose de signer un partenariat avec l'INFIPP, l'Institut National de Formation des Infirmiers et Professionnels de santé, situé à Vaulx-en-Velin pour participer à la diffusion d'informations en santé mentale à destination du public et pour développer la formation et la sensibilisation au personnel de la Ville de Lyon. L'institut a d'ailleurs participé à la Semaine des gestes qui a eu lieu à Lyon du 13 au 18 juin. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Madame GRIES. Je crois que c'était la Semaine des gestes qui sauvent, pour être complète dans le titre. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais aux rapports liés à la mobilité avec Monsieur MONOT et le premier qui concerne l'adaptation des droits de stationnement à la première amplification de la ZFE. Allez-y, Monsieur MONOT.

#### **25. 3848 - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés, Direction de la Mobilité Urbaine**

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Effectivement, cette délibération, elle vise à adopter les droits de stationnement payant à Lyon, à l'adapter à la mise en œuvre de la première étape de l'amplification de la zone à faibles émissions qui a été votée par la Métropole. Cette zone à faibles émissions, elle est étendue aux particuliers dès cette année, dès septembre 2022 et elle concernera les véhicules Crit'Air 5 et non classés sur le périmètre actuel de la ZFE professionnelle que vous connaissez et qui englobe la quasi-totalité de Lyon et du 7<sup>e</sup> arrondissement. Des droits de stationnement sur voirie ont pu être délivrés par la Ville de Lyon ces dernières années, que ce soit pour des usages privés, pour des riverains ou pour des professionnels qui disposent d'un véhicule. Les professionnels, vous savez, on accorde des droits à tarif préférentiel pour des professionnels du dépannage urgent ou des professionnels de santé exerçant des visites à domicile, et donc, ces véhicules de particuliers ou de professionnels, ils n'auront pour un certain nombre d'entre eux, qui ont plus de 22 ans ou plus de 25 ans pour une essence, plus le droit de circuler et de stationner dans le cadre de cette première étape de la ZFE. Il est nécessaire aujourd'hui d'ajuster les droits des vignettes et des abonnements qui ont une durée de validité de 1 an glissant à compter de leur paiement. Ce qu'il est proposé dans cette délibération pour s'accorder avec cette ZFE, c'est de ne plus accorder de nouveaux droits pour les véhicules après le 1<sup>er</sup> septembre 2022, date d'entrée en vigueur de la ZFE particuliers, sauf pour les dérogations délivrées par la Métropole suivant les critères de la ZFE, sur justificatifs fournis à la Ville de Lyon, d'accorder des renouvellements des droits en cours jusqu'au 31 décembre 2022, car entre septembre et décembre, il y aura une période de tolérance de la Métropole. On se met en conformité aussi nous-mêmes pour le stationnement. Et puis, de mettre fin aux droits dont la validité cours au-delà du 31 décembre 2022 pour ceux qui n'ont pas de dérogation, bien sûr, avec à cette date, le 31 décembre, un remboursement au *prorata temporis* des droits en cours. Donc, concrètement, une information ciblée va être transmise par e-mail à chaque usager concerné et dans tous les cas, on pourra prolonger les droits au-delà du 31 décembre 2022 pour ceux qui disposent d'une dérogation délivrée par la Métropole de Lyon. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Monsieur SÉCHERESSE, allez-y.

M. SÉCHERESSE : Une petite précision, ça ne concerne pas tellement les personnels de santé qui interviennent dans l'urgence, mais ça peut concerner des sociétés ou des artisans qui interviennent également dans l'urgence, le plombier ou je ne sais trop qui. Et il était question à un moment donné que par exemple, quand on fournissait un bon de commande d'un véhicule correspondant aux nouvelles réglementations, ou un véhicule électrique, ça pouvait faire l'effet parce qu'il y a des problèmes de disponibilité de ces véhicules chez les

CA du 21 juin 2022

marchands de voitures ou de camionnettes. Qu'en est-il aujourd'hui ? C'est quoi la situation aujourd'hui, d'après ce que vous pouvez en savoir, même si c'est plutôt la Métropole qui a la main là-dessus.

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT, avec le même micro, allez-y.

M. MONOT : On se le partage, il n'y a pas de problème. J'ai peut-être été trop vite, il me semble que j'ai cité les deux, il y avait bien les professionnels de santé qui effectuent des visites à domicile, et les professionnels du dépannage urgent avec une liste de code NAF, on en a parlé assez récemment. D'ailleurs, des nouveaux codes NAF ont été ajoutés, il me semble qu'on en a parlé en commission. Concernant les professionnels qui n'auraient pas d'équivalent... enfin, là, on parle quand même des Crit'Air 5, donc je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de véhicules... enfin, de toute façon, il n'existe plus de Crit'Air 5, mais pour les professionnels qui ont une activité spécifique pour laquelle il n'existe pas de véhicules répondant à terme aux obligations de la zone à faibles émissions, évidemment qu'il y a des dérogations. Il me semble que ça concerne quand même plutôt des véhicules très particuliers du BTP, mais évidemment qu'il y a des dérogations pérennes accordées par la Métropole pour tous les professionnels qui n'auraient pas des tarifs accessibles à ces véhicules-là. Donc, là, effectivement, je renvoie aux discussions avec la Métropole, on n'en est pas encore là, on n'a pour l'instant pas encore délibéré sur les évolutions à venir de la ZFE pour les années suivantes.

Mme LA MAIRE : Merci. C'était clair pour vous, Monsieur SÉCHERESSE ?

M. SÉCHERESSE : Oui, oui, votre collègue est tout à fait clair, pas de problème. Non, il s'agit, un artisan, par exemple, qui a commandé un véhicule pour remplacer le véhicule qui ne convient pas, bien entendu, qui commande chez un concessionnaire un véhicule correspondant aux nouvelles normes, le problème, c'est que de plus en plus, on constate que ces véhicules ne sont pas disponibles. Les délais de livraison sont en général assez longs. Pour des véhicules de type berline, mais aussi pour certaines camionnettes ou véhicules très particuliers, il ne s'agit pas seulement des engins de chantier. Donc, je voulais juste savoir si, par exemple, un artisan qui fait valoir un bon de commande, c'est-à-dire « J'ai commandé mon véhicule qui correspond aux nouvelles normes », ça fait partie de la façon d'appréhender la question.

M. MONOT : Excusez-moi, je n'avais pas compris moi-même et donc, je n'ai pas la réponse précise, il me semble que oui et je veux bien me renseigner et vous apporter la réponse sur ce point précis. Dans le cadre aussi des dispositifs d'aides accordées par la Métropole aux professionnels pour acquérir des véhicules plus propres. Il me semble bien qu'un véhicule en commande entraîne une dérogation, le temps de l'arrivée du véhicule, mais je veux bien me renseigner, c'est intéressant.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je passe donc au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les projets de statuts de la Société Publique Lyonnaise de Mobilités et toujours avec Monsieur MONOT.

**26. 4200 - Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public, Désignation des représentants de la Ville de Lyon, Direction de la Mobilité Urbaine**

*CA du 21 juin 2022*



Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Oui, en effet, c'est une délibération qui est très importante et que je vais essayer de vous résumer, mais de bien vous expliquer les enjeux. C'est une délibération qui passe en conseil municipal de Lyon, mais également au conseil d'administration de Sytral Mobilités et de la Métropole de Lyon, puisque ces trois acteurs publics sont associés dans cette création de la SPL Mobilités. Ces trois acteurs partagent un objectif stratégique commun qui est d'accélérer les transitions des mobilités pour à la fois décarboner les mobilités et également réduire les pollutions (pollutions sonores et visuelles) et pour, au final aussi, avoir un meilleur partage de l'espace public pour d'autres usages. Tout ça vise globalement à avoir l'objectif que l'on partage, pour la plupart, de diminuer l'usage de la voiture individuelle dans notre ville. Actuellement, nous avons une fragmentation des compétences entre ces trois acteurs, ces trois collectivités, qui reste un frein au développement conjoint des différentes solutions de transport et des services de mobilité.

La Métropole de Lyon, c'est une autorité organisatrice des mobilités locales, elle a comme compétence le parking en ouvrage, les mobilités actives, les mobilités partagées, les aires de stationnement, l'information et le conseil, notamment dans le cadre de la zone à faibles émissions, et bien sûr, la gestion de l'espace public.

Sytral Mobilités, AOM pour le transport public avec les parkings relais et la relation usager pour tous ces réseaux et une compétence sur l'intermodalité.

Et enfin, pour ce qui nous concerne, la Ville de Lyon, la Ville de Lyon reste compétente pour le stationnement en voirie, même si ce n'est pas une autorité organisatrice des mobilités.

Aujourd'hui, on décide de doter ces trois acteurs publics d'un nouvel outil, un outil qui va permettre de dépasser les frontières physiques et organisationnelles et qui pourra proposer une offre de service développée et cohérente à travers la création d'une SPL, une Société Publique Locale, qui nous paraît être l'outil le plus adapté aux besoins de ces trois acteurs que l'on dénomme la Société Publique Lyonnaise des Mobilités. Une société publique, c'est une société anonyme à capitaux 100 % publics qui exerce une activité exclusivement pour l'usage au bénéfice de ses actionnaires et sur leur territoire dans le cadre de contrats conclus hors du champ concurrentiel, donc contrats qui devront être contractualisés, bien sûr, après la création de la SPL, donc on aura l'occasion d'y revenir pour chaque service. Cette délibération, aujourd'hui, elle vise à adopter le principe de la création de la SPL, ses statuts, son capital et sa répartition ainsi qu'à désigner les représentants de la Ville au sein des instances de la gouvernance. Lors de la création, nous aurons une capitalisation de 1,4 million avec une répartition en fonction aussi des compétences de chaque acteur, de 70 % pour la Métropole, 20% pour le Sytral et 10 % pour la Ville de Lyon. Ce qui représente pour notre commune une contribution initiale de 140 000 euros. Et avec des postes d'administrateurs, quatre postes pour la Métropole, deux pour le Sytral, un pour la Ville de Lyon. En 2023, d'ailleurs, on aura une recapitalisation qui sera effectuée pour répondre aux besoins de montée en puissance de la structure en fonction des activités qui lui seront confiées. Conformément, je l'ai dit, aux principes de la SPL, les activités devront être contractualisées par la suite, mais on peut quand même déjà aujourd'hui dresser un petit peu un panorama des activités que l'on envisage de confier à cette nouvelle SPL.

Pour la Métropole, c'est la gestion des quinze parcs de stationnement en ouvrage qui sont actuellement confiés à des délégataires avec des DSP, notamment avec LPA, et ces délégations, elles arrivent à échéance dans les prochaines années (2024 et 2025). Nous avons toujours pour la Métropole les aires de parkings relais dans les gares TER, les aires de covoiturage, le stationnement sécurisé pour les vélos ainsi que les dispositifs de conseil en mobilité pour accompagner la montée en puissance de la zone à faibles émissions avec la création annoncée de l'Agence des mobilités en cette fin d'année.

Pour Sytral Mobilités, ce sont les activités qui dans le cadre de la modification de l'allotissement que l'on a annoncé, le Sytral a déjà un réseau qui est alloti, nous modifions cet allotissement et dans le cadre de cette modification, deux activités ont été annoncées être reprises totalement en gestion publique : la gestion des parkings relais, il y a vingt-et-un

CA du 21 juin 2022

parkings relais au Sytral et des parkings vélos, ainsi que la relation usager. Les parcs relais passeront en gestion publique avec la SPL et des études sont en cours sur la possibilité et les modalités de passage de transfert à cette SPL.

Et pour la Ville de Lyon, enfin, on parle là de la gestion, de la maintenance et de la collecte des horodateurs dans le cadre du stationnement payant. Nous avons actuellement un contrat de délégation de service public avec Lyon Parc Auto qui expire en 2023 et donc, mi-2023, cette activité sera transférée à la SPL pour une reprise en gestion publique.

Voilà dans les grandes lignes ce que l'on pouvait dire sur cette délibération. Votons pour la création de cette Société Publique Lyonnaise des Mobilités qui, vraiment, va permettre dans les années à venir de nous doter d'un outil essentiel pour renforcer les services de mobilité et avoir une stratégie coordonnée et cohérente entre ces trois acteurs majeurs. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT, pour cette présentation complète. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SÉCHERESSE et puis Monsieur BOSETTI. Allez-y, Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE : Juste une chose, sur l'outil, je n'ai rien contre, ça peut s'avérer d'ailleurs une idée intéressante, qui existe déjà avec la Région, il y a un certain nombre de choses qui peuvent s'imaginer, le problème n'est pas là. J'ai quand même l'impression derrière tout ça qu'il y a l'arrêt de mort de LPA qui est plus ou moins programmé, qu'en ce qui concerne la capacité de cet outil à gérer un certain nombre de choses qui ne sont pas du tout de son ressort et qui sont en vérité pas toujours mal gérées, je pense à la collecte, par exemple, des parcmètres ou des choses comme ça. Je pense que c'est extrêmement aventureux, ce n'est pas exactement le côté sympathique que vous venez de développer, c'est pour ça que je m'abstiendrai sur cet aspect-là du dossier.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur SÉCHERESSE. Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI : Une brève explication de vote. D'abord, j'ai le pouvoir de Barthélémy CHENAUX qui lui votera favorablement, je voulais l'indiquer. Pour les élus du groupe Lyon en Commun, on s'abstiendra sur ce rapport. On adhère complètement à la nécessité de mieux coordonner les politiques de mobilité, mais on émet une petite réserve sur la question de la société publique locale qui est pratiquée sur un certain nombre de politiques publiques, mais qui tend pour nous un peu à éloigner la décision des élus. Il y a évidemment un conseil d'administration, mais toutes les assemblées (métropolitaines, Ville et Sytral) n'y sont pas représentées avec l'ensemble des sensibilités, l'ensemble des groupes politiques, il n'y a pas le même investissement des élus sur une société publique locale que sur la collectivité, on va dire, de plein droit, donc nous nous abstiendrons sur le sujet.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Monsieur MONOT, en réponse, peut-être, aux deux interventions ?

M. MONOT : Oui, et surtout pour répondre à Monsieur SÉCHERESSE sur l'avenir de LPA. Aujourd'hui, c'est vrai que LPA, son chiffre d'affaires est principalement amené par la gestion des parcs en ouvrage qui lui sont confiés par la Métropole de Lyon. LPA, c'est une société d'économie mixte, donc avec des capitaux publics, mais aussi des capitaux privés de différentes banques. LPA a déjà commencé par le passé à diversifier ses activités, que ce soit avec de l'électromobilité, donc de la recharge, elle opère toujours des parkings relais puisqu'elle en possède, elle en possède plusieurs, donc elle continuera toujours à les gérer. Et puis, d'autres contrats de délégation de service public courent jusque dans les années 2035, donc elle continuera pendant encore un certain nombre d'années à avoir des DSP pour la Métropole. Elle se diversifie aussi dans la logistique urbaine avec un lien fort et une contribution dans l'hôtel de logistique urbaine à travers un groupement. Et puis, elle a son activité de LPA&CO pour jouir des parcs privés, donc aujourd'hui, oui, il y a un enjeu de forte diversification de LPA qui peut aussi rayonner sur d'autres territoires puisqu'elle n'est pas

soumise aux mêmes critères qu'une SPL. Donc, ce qui est jugé aujourd'hui, c'est que l'activité de LPA reste viable dans le futur, il n'est pas question de faire disparaître LPA et il y aura des forts liens entre la nouvelle SPL et LPA puisqu'à travers un GIE, un Groupement d'Intérêt Économique, les deux entités partageront des services supports du mobilier et de l'immobilier, et également des ressources humaines à travers un groupement employeur donc, dans un premier temps, il y aura une forte synergie entre les deux entités. Après, bien sûr, si la SPL reprend en gestion publique l'Agence de mobilités et surtout la relation usager des TCL qui représente quand même deux-cents personnes, évidemment, il n'y aura pas une mutualisation totale, mais en tout cas, il n'est pas prévu à l'heure actuelle que LPA disparaisse, bien au contraire.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme GRIES, M. BOSETTI, M. SÉCHERESSE**

Mme LA MAIRE : Nous passons donc au rapport suivant qui concerne l'extension de la vidéo-verbalisation et donc, je cède à nouveau la parole à Monsieur MONOT.

**27. 4297 - Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation, Direction de la Police Municipale**

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Nous délibérons aujourd'hui sur l'extension et l'élargissement de la vidéo-verbalisation. Vous le savez, la Ville de Lyon expérimente depuis bientôt 3 ans la vidéo-verbalisation sur plusieurs secteurs de la commune depuis 2019, Monsieur SÉCHERESSE en est à l'origine, dans une dynamique globale d'apaisement et de sécurisation des voies et des espaces publics, de meilleures cohabitations des usagers et du développement des modes actifs. La dernière délibération du 28 janvier 2021 a étendu les périmètres, parce que suite à la première expérimentation, on avait quand même un périmètre assez restreint, nous l'avons en 2021 étendu dans sept arrondissements. Des arrondissements qui étaient volontaires pour étendre cette expérimentation sur leur territoire, dont le 7<sup>e</sup>, et elle a été prolongée jusqu'au 28 juillet 2022.

Aujourd'hui, il est proposé de reconduire le dispositif jusqu'au 31 décembre 2026 et de l'étendre à l'ensemble des voies couvertes par les caméras de vidéo-surveillance de la Ville de Lyon, sans bien sûr rajouter des caméras supplémentaires pour cela. La réglementation, elle nous permet aujourd'hui, par la vidéo-verbalisation, de relever un grand nombre d'infractions au stationnement gênant, par exemple sur le trottoir ou sur piste cyclable, comme à la conduite des véhicules (non-respect des feux, stop, circulation sur voie de bus ou sur piste cyclable, etc.). Ces verbalisations, elles sont effectuées par la police municipale et nous avons, en 2021, aménagé un local dédié avec maintenant quatre postes de travail au total, ce qui permet aux policiers municipaux d'effectuer leurs missions de manière efficace et confortable. Les images de véhicules en infraction sont conservées 30 jours pour permettre des contestations et l'effacement de ces images au-delà de cette période est automatique.

Quelques chiffres, depuis la mise en place de l'expérimentation en 2019, 15 590 verbalisations ont été effectuées. Nous avons réalisé une étude universitaire en 2022, cette étude a montré une efficacité avérée du dispositif avec un taux de récurrence particulièrement bas de 1,1 % sur un échantillon de 2 897 verbalisations. Ce dispositif participe donc en complémentarité, bien sûr, de l'action des agents de surveillance de la voie publique et des policiers municipaux, que nous remercions pour leur travail du quotidien, et en parallèle de tous les autres moyens de pédagogie, de prévention mis en œuvre par la collectivité à la baisse des infractions et de l'insécurité routière sur notre commune. Tout ça pour mieux protéger les usagers les plus fragiles de l'espace public. C'est l'un des moyens d'action qui nous permettra d'atteindre nos

*CA du 21 juin 2022*

objectifs d'apaisement et de sécurisation des voiries de Lyon pour limiter les nuisances sonores, optimiser les déplacements des transports collectifs ou encore sécuriser et encourager les mobilités actives, piétonnes ou cyclables. Je vous invite à voter pour cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Votes contre : M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme GRIES, M. CHENAUX, M. BOSETTI, M. FEKRANE**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec vous, Madame PASIECZNIK, en remplacement de Monsieur CHENAUX et vous allez nous présenter un appel à projets sur l'alimentation durable. Vous avez la parole.

#### **28. 4259 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subvention de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci, Madame la Maire. Effectivement, la Ville de Lyon s'est engagée à travers le plan de mandat 2020-2026 à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi qu'à une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour tous et toutes. Dans ce cadre, la Ville de Lyon a lancé un premier appel à projets en janvier 2022 pour soutenir des projets qui contribueraient à cet objectif. L'appel à projets comportait trois axes :

- Un premier axe concernait l'aide à l'ouverture et l'accompagnement d'espaces dédiés à l'alimentation solidaire et durable ;
- Un deuxième axe concernait l'aide aux projets permettant de rendre accessible à tous et toutes une nourriture de qualité et durable, plus particulièrement dans les quartiers politiques de la Ville ;
- Et un troisième axe concernait l'aide à l'émergence et au développement de solutions innovantes à destination d'une filière alimentaire biologique, durable et zéro déchet.

Dans le cadre de cet appel à projets, on vous propose ici, dans cette délibération, seize projets pour un montant total de subventions de 69 250 euros. Je voulais juste vous citer les projets qui concernent particulièrement notre arrondissement :

- On a un premier projet qui correspond à une demande de l'association La Légumerie. Ça fait plusieurs fois que l'on parle de La Légumerie, son siège est sur le 4<sup>e</sup> arrondissement, mais elle intervient très fortement au sein du jardin partagé de l'Oasis de Gerland. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros pour le projet L'Oasis de Gerland, un espace hybride dédié à l'alimentation durable et solidaire. On a effectivement constaté qu'il y a de plus en plus d'activités qui sont développées sur ce jardin partagé par La Légumerie, et surtout, dans le cadre de tout un écosystème avec les associations autour de cet espace ;
- Un deuxième projet concerne notre arrondissement. Là, c'est un petit peu plus particulier, c'est l'association du réseau des AMAP qui est un réseau régional qui est situé dans notre arrondissement, mais là, la subvention de 4 000 euros concerne plutôt des choses qui se trouvent sur le 6<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> ;
- Je voulais vous citer aussi l'association La Cloche qui est effectivement située sur le 7<sup>e</sup> arrondissement et qui a sollicité une subvention pour des ateliers de cuisine inclusifs.

CA du 21 juin 2022

**Commenté [E1]**: Nous apercevons des mains levées pour le vote « contre » et aucune pour « abstention »

Ce qui est intéressant en particulier, c'est que La Cloche, je vous citais le jardin de l'Oasis, La Cloche réalise régulièrement des activités avec La Légumerie sur ce jardin. Là, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros ;

- Une autre association qui intervient sur notre arrondissement, c'est Habitat et Humanisme et là, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 euros pour un travail sur une alimentation durable pour tous dans les Escales Solidaires qui sont des espaces organisés par Habitat et Humanisme ;
- Un autre projet qui est porté par le Chaînon Manquant pour lequel on propose d'attribuer une subvention de 2 000 euros pour porter un nouveau dispositif de restauration antigaspi responsable et solidaire avec l'écosystème lyonnais de l'évènementiel. Porté par le Chaînon Manquant dont les locaux sont situés à Locomotive ;
- Et un dernier projet qui concerne le 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est la SCIC Grap qui est située dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et pour lequel on propose d'attribuer une subvention de 5 000 euros pour le développement de services mutualisés pour les professionnels de l'alimentation durable. Et en particulier le réseau Grap a trois adhérents qui sont dans le 7<sup>e</sup>, il y a l'épicerie 3 Ptits Pois, l'épicerie La P'tite Distrib qui est une épicerie récente au nord de Gerland, et puis le supermarché coopératif Demain, également situé dans le 7<sup>e</sup>.

Voilà pour tous ces projets dans le 7<sup>e</sup> sur cette délibération, donc je vous propose de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Monsieur ESCARAVAGE.

M. ESCARAVAGE : Juste pour dire qu'étant moi aussi un membre du Grap qui fait partie du 7<sup>e</sup> arrondissement, je ne prendrai pas part à ce vote.

Mme LA MAIRE : Merci. C'est bien noté. On passe au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : M. ESCARAVAGE**

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Madame PASIECZNIK, cette fois-ci sur les conventions qui vont nous lier à l'association Les Compagnons des Pavillons.

**29. 3667 - Approbation de trois conventions tripartites d'occupation temporaire et gratuite du domaine public au profit de l'association Les Compagnons des Pavillons pour la réalisation de fresques éphémères sur les murs des blocs d'extraction d'air du Square Monod (Lyon 7<sup>e</sup>) et de cession des droits patrimoniaux des artistes TWANE, MYET et Sara A., auteurs des fresques, Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Voilà. Merci. C'est trois conventions un peu particulières. On a déjà dû vous parler de l'association Les Compagnons des Pavillons qui est très active sur le Square Monod dans le 7<sup>e</sup>, à Gerland, qui a démarré en 2020 par un jardin de rue et qui est un des projets qui a été développé également par cette association en 2021, c'est le projet SQU'ART Monod qui était un projet d'embellissement de l'espace public dans l'esprit street art. Les Compagnons des Pavillons ont lancé un appel à financement participatif et ont récolté une somme de 1 500 euros qui leur ont permis de rémunérer trois artistes lyonnais pour faire du street art sur des extracteurs d'air des parkings. Trois artistes lyonnais : TWANE, MYET et Sara A. C'est pour permettre réglementairement à cette association d'occuper temporairement

*CA du 21 juin 2022*

les murs de ces quatre blocs d'extraction qui appartiennent à la Ville de Lyon. Trois conventions tripartites vous sont proposées, puisqu'il y en a une pour chaque artiste, la Ville de Lyon et l'association des Compagnons des Pavillons, donc je vous demande également de voter favorablement à ce projet fort intéressant.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On reste avec vous, Madame PASIECZNIK, avec ce fameux rapport déposé sur table qui concerne la rive droite du Rhône, mais vous allez nous expliquer en quoi ça nous concerne également.

#### **30. 4253 - Lancement de l'opération n°60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, Programme 00016 – Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Cette fois, je prends la parole à la place de Monsieur Boris MIACHON-DEBARD. Effectivement, cette délibération vous a été fournie tardivement puisqu'elle concerne la rive droite du Rhône. Il avait été prévu qu'elle soit présentée uniquement dans les arrondissements de la rive droite du Rhône et effectivement, il a été demandé en commission que ça puisse également être présenté sur la rive gauche, à la fois parce que l'on parle des ponts qui sont effectivement partagés entre les deux côtés et puis aussi, il y a bien sûr un aspect de visibilité de cette rive droite pour les arrondissements de la rive gauche.

Très concrètement, on parle là du lancement de l'opération de requalification des quais sur la rive droite du Rhône entre les ponts de Lattre-de-Tassigny et Gallieni, sur un linéaire de 2,5 km. On parle à la fois du lancement de l'opération, de l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme et du transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon puisque la Ville de Lyon est concernée en termes de compétences, en particulier sur les espaces verts et les espaces publics.

Je vais vous donner quelques éléments sur cette opération majeure. Effectivement, on est situé au cœur du secteur patrimonial de Lyon, un secteur qui est inscrit en totalité dans le périmètre UNESCO et qui est caractérisé par la prédominance de la voiture avec un caractère quasi autoroutier alors qu'effectivement, on est plus sur du trafic de transit. Ce que l'on peut constater, c'est que les nombreuses transformations de ces berges au fil des siècles ont supprimé les quais bas avec la création de l'axe nord-sud au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et que ce changement notable a supprimé les accès au fleuve, des espaces de stationnement ont été aménagés sur les anciennes promenades sous les platanes, deux trémies ont été créées et certains bas ports ont été recouverts et leur usage privatisés.

Dans ce cadre, un potentiel important d'espace pourrait être libéré de l'omniprésence de la voiture, comme cela a d'ailleurs déjà été fait dans les mandats précédents sur la rive gauche et donc, réaffecté à de nouveaux usages dans un espace public qualitatif favorable aux mobilités actives, aux transports en commun, aux activités économiques, ludiques, récréatives, sportives, culturelles et retissant un lien avec le fleuve et offrant un paysage végétal généreux. Globalement, mieux partager l'espace.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble de la délibération, mais vous dire que pour ce projet d'ampleur, une large consultation a bien eu lieu, et ce, à l'automne 2021, ce qui a permis de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attentes. À partir de là, trois grands enjeux principaux ont été identifiés :

*CA du 21 juin 2022*

- La qualité de l'espace public et l'accueil de nouveaux usages ;
- La mobilité et la qualité environnementale en lien avec le projet d'apaisement de la Presqu'île ;
- Et le rapport de la ville avec son fleuve.

Le calendrier qui est proposé pour cette opération : consultation de maîtrise d'œuvre qui est lancée. Concertation qui va se poursuivre en 2022 et 2023 et des études de conception et la réalisation des procédures administratives sont programmées en 2023-2024 pour une consultation des entreprises qui permettra un début des opérations début 2025.

Je voulais juste, peut-être, vous dire quelques éléments précis du programme :

- Suppression de la trémie routière devant l'Hôtel-Dieu ;
- Mise en œuvre de trois voies lyonnaises (numéro 6, numéro 11 et numéro 12), ;
- Le maintien de trois voies automobiles, voire quatre aux extrémités et ponctuellement pour la circulation automobile ;
- Travail également sur l'intégration d'un site propre pour les transports en commun au sud de Bellecour et au nord de Cordeliers ;
- Élargissement des trottoirs le long des façades et l'aménagement d'une promenade piétonne paysagère. On a bien voitures, vélos, piétons, transports en commun ;
- Et puis tout un aspect, bien sûr autour de la création d'espaces végétalisés, la création aussi d'une halte fluviale au niveau du Pont Morand en complément de celle au niveau de la Place Antonin Poncet ;
- Réaménagement des ponts de la Guillotière et Pont Morand ;
- Suppression du stationnement du côté fleuve sur l'accès terre-plein central et le maintien d'une bande côté façade. Y compris, bien sûr, PMR et livraisons.

Globalement, l'enveloppe financière pour cette vaste opération est de 72 millions d'euros et là, ce qui est proposé dans cette délibération, c'est une première autorisation de programme de 3 millions d'euros pour la Ville de Lyon et qui permettra de lancer les travaux. Les 72 millions d'euros comprennent bien, bien sûr, toutes les compétences métropoles. Voilà ce que j'ai à dire et je vous propose de délibérer favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MICHAUD, allez-y.

M. MICHAUD : Merci, Madame PASIECZNIK pour cet exposé qui est très complet. L'occasion de souligner quand même que si aujourd'hui, on a la délibération, c'est grâce au travail de la commission d'urbanisme et notamment au travail de l'opposition. J'avoue que je tiens à saluer le fait que l'on ait une démocratie vivante à Lyon. Le projet est un projet de rive droite, mais qui intègre les ponts et donc, on a volontairement mis les ponts dans la démarche pour que ces ponts ne soient pas juste juxtaposés, mais qu'ils fassent partie de la rive, et par définition, la moitié du pont est sur la rive gauche, donc je me réjouis de cette démocratie vivante et je me réjouis qu'il y ait réellement derrière des attendus pour la mairie du 7<sup>e</sup>, donc je pense qu'on sera sollicités sur notamment le pont de la Guillotière, mais d'autres sont concernés.

Et dernier point, il y a un souci qui a été particulièrement souligné au moment où l'on a pu retenir les quatre équipes en candidature, c'est l'aspect international. D'une part, parce que le dérèglement climatique que l'on observe fait qu'il faut des expertises espagnoles, voire africaines, pour arriver à préparer le climat d'Alger ou le climat de Madrid. Et par ailleurs, sur les questions de mobilités, le big-bang que vous avez très bien décrit doit donner lieu à une expertise qui, à l'inverse, va plutôt chercher dans les pays du nord des solutions de mobilités. Donc, on va avoir là un feu d'artifice, *a priori*, assez réjouissant sur les solutions qui seront proposées sur la rive droite, sur les ponts, et donc indirectement pour le 7<sup>e</sup> arrondissement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD, pour ces précisions. Effectivement ravie que cette délibération passe dans le 7<sup>e</sup> arrondissement pour le pont de la Guillotière et le pont Gallieni. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Oui, Monsieur SÉCHERESSE ? Micro, s'il vous plaît, pour l'enregistrement.

M. SÉCHERESSE : Puisque nous en sommes aux questions de ponts, il y a un rapport du Sénat qui est paru hier sur la question de la qualité des ponts dans le pays, il ne s'agit pas de la Métropole de Lyon, bien entendu, est-ce que l'on pourrait avoir un jour, concernant Lyon et au moins ceux du 7<sup>e</sup>, un état de ces ponts ? Il n'y a pas d'urgence, bien entendu, mais ce serait bien de pouvoir avoir un éclairage sur cette question-là. Bravo.

Mme LA MAIRE : S'il vous plait, si on peut éviter les conversations qui ne soient pas dans le micro. Non, ça ne va pas, parce qu'il y a un procès-verbal du conseil d'arrondissement, tous les propos que vous tenez sont publics, sont enregistrés, sont retranscrits et si vous les tenez hors micro, ils ne peuvent pas être retranscrits. Et donc, pour vous répondre, la Métropole a fait ce travail d'état de tous les ponts de la Métropole. J'ai eu la chance d'avoir la présentation en commission voirie et mobilité de la Métropole, présidée par Vincent MONOT, et donc, je pense que cela pourra vous être transmis. Ce n'était pas hier, c'était il y a quelques mois, mais en tout cas, ce travail est bien fait et bien suivi. On vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstention : M. SÉCHERESSE**

Mme LA MAIRE : On passe désormais aux rapports culture avec vous, Monsieur ORGOGOZO. Vous allez nous présenter d'une façon groupée les premiers rapports, donc les 3841, 4165, 4166, 4167 et 4168. C'est bien ça ?

M. ORGOGOZO : Oui, tout à fait.

Mme LA MAIRE : Allons-y.

- 31. 3841 - Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-huit structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 169 500 euros. Approbation de conventions, Direction des Affaires Culturelles**
- 32. 4165 - Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 euros, Approbation de conventions, Direction des Affaires Culturelles**
- 33. 4166 - Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 euros, Enveloppe FIMA – Approbation d'une convention, Direction des Affaires Culturelles**
- 34. 4167 - Attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 euros, enveloppe « Casino », Approbation d'une convention, Direction des Affaires Culturelles**
- 35. 4168 - Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 231 500 euros. Approbation de conventions, Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Je vous propose de les présenter de manière groupée, parce qu'ils traitent tous de l'allocation de subventions de fonctionnement sur le fonds d'intervention culturelle pour différentes structures.



L'objectif majeur du fonds d'intervention culturelle, c'est bien sûr le soutien à la création artistique et à la diffusion culturelle et ces subventions, c'est aussi un levier fondamental pour assurer la pérennité de certaines structures très importantes à Lyon. Raison pour laquelle, d'ailleurs, la Ville de Lyon rééquilibre progressivement le budget alloué à la culture afin de répondre au besoin d'un plus grand nombre de structures sur tout le territoire. Pour l'année 2022, c'est au final un petit peu plus de 2 millions d'euros qui sont alloués et ces différentes délibérations visent à répartir environ 1,1 million d'euros, sachant qu'environ 850 000 avaient déjà été alloués dans de précédentes délibérations.

C'est près de cent-soixante-dix structures qui sont soutenues en 2022 et la répartition suivant les esthétiques est, elle, à peu près stable est, elle, à peu près stable. À noter que dans cette délibération, il y en a à peu près cent-quarante, je crois, dont plus d'une quinzaine qui concernent le 7<sup>e</sup>, donc je ne vais pas faire une liste exhaustive. Je vais peut-être juste mettre l'accent sur une des structures dont je n'ai pas forcément spécialement beaucoup parlé dans les dernières délibérations, parce que ce n'était pas trop l'objet de ces délibérations, c'est l'association Plein Champ qui gère le cinéma Le Comoedia, qu'on ne présente plus, mais que je vais présenter quand même. C'est un cinéma qui a un peu plus de 100 ans et qui a traversé, évidemment, de nombreuses périodes compliquées et qui a su aussi suivre les évolutions techniques sans pour autant perdre de vue que ce n'était pas là sa finalité. Après une interruption de 3 ans et sa réouverture en 2006, c'est désormais le premier cinéma d'art et d'essai de France, que ce soit à la fois en nombre d'entrées ou en nombre de salles. Et il a su aussi également garder un lien très fort avec d'innombrables événements et structures lyonnaises, que ce soit Écrans Mixtes, qui est aussi mentionné dans cette délibération, le Quais du Polar, le CHRD, la MMI (la Maison des Mathématiques et de l'Informatique) que j'aime bien citer, et voire même des associations de distribution de paniers de produits locaux et biologiques avec l'association de l'Arbralégumes. La richesse de cette histoire et de ce réseau a évidemment été mise à mal lors de ces deux dernières années où là encore, les subventions de la Ville de Lyon sont efficacement venues en aide grâce à son fonds d'urgence, d'autant plus que le Comoedia a connu quelques déboires techniques imprévus cette année. Donc, afin de soutenir les nombreuses initiatives du Comoedia pour s'implanter durablement dans son territoire et auprès de ses habitants, il est ici proposé de leur attribuer pour la première fois, puisque c'est la première fois qu'une demande de subvention a été faite, une subvention de fonctionnement de 15 000 euros. J'ai terminé la présentation pour le Comoedia, pour toutes les autres structures du 7<sup>e</sup> arrondissement, les montants des subventions allouées sont soit identiques à ceux de l'année dernière, soit légèrement supérieurs.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Vous n'aviez pas l'air sûr que c'était fini, alors voilà. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours en culture, puisqu'il y a un certain nombre de rapports qui vous concernent, Monsieur ORGOGOZO, et cette fois-ci avec les écoles de musique, c'est le 4249.

#### **36. 4249 - Attribution de subventions de fonctionnement à seize écoles de musique pour un montant global de 90 900 euros, Enveloppe « fonctionnement école de musique », Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, tout à fait. Cette délibération vise à allouer une subvention de 90 000 euros aux seize écoles de musique associatives réparties sur les différents arrondissements. Leur importance est évidemment capitale afin que la pratique musicale se

CA du 21 juin 2022

diffuse et ne reste pas l'apanage de celles ou ceux qui ont la chance de ne pas habiter trop loin d'une antenne du CRR, ce qui n'est pas le cas de la grande majorité des habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement. Les écoles de musique associatives peuvent aussi proposer une approche d'enseignement différente, ce qui les rend complémentaires du conservatoire, à la fois géographiquement, mais aussi éducativement, si on peut dire. À ce titre, j'ai été très frappé lorsque j'ai appris qu'à nombre d'élèves sensiblement identiques, c'est-à-dire 2 500/3 000, les structures associatives avaient un montant de subventions de l'ordre de cent fois inférieur au conservatoire. Je suis donc content qu'un rééquilibrage progressif continue là aussi de s'opérer en augmentant le budget alloué à ces écoles. Concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, cela concerne l'EM7 qu'on ne présente plus et là, je ne vais pas la re-présenter, ainsi que Plug n'Play. Ces deux structures font d'ailleurs partie d'un nouveau collectif, le Quasar qui comprend aussi Clem'en'Zik, la MJC Jean Macé et Artis MBC qui a déjà eu l'occasion d'organiser un concert collectif très réussi au Parc Blandan, ce qui illustre bien, à mes yeux, la dynamique d'ancrage de ces structures dans l'arrondissement et l'importance de la création de liens entre différentes structures pour mutualiser les moyens, les compétences et les énergies. Et c'est terminé.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Mais, tout à ma joie de faire voter des rapports culture, j'ai oublié de vous faire voter individuellement chacun des rapports précédents, donc je vous propose de le faire maintenant et ensuite d'adopter ce rapport sur les écoles de musique et notamment l'EM7 que vous ne présentez pas, mais qui gagne à être connu. Donc, je reviens aux rapports précédents, donc pour le 3841, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : 4165, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : 4166, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : 4167, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : 4168, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et donc, désormais, le 4249 qui vient de vous être présenté par Monsieur ORGOGOZO, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je crois qu'il y en a qui ont envie de rejoindre la fête de la Musique, justement, mais on continue encore un petit peu avec le 3913, Monsieur ORGOGOZO.

**37. 3913 - Attribution de subventions à trois associations (Dopp Fiction, L'ornithorynque, Jazz sur les places) pour un montant total de 12 000 euros, pour l'organisation d'événements culturels - Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : OK, j'ai compris le message, je vais essayer d'accélérer. Il s'agit de plusieurs subventions de 12 000 euros pour trois structures qui ont trois projets d'animations culturelles et événementielles, dont une est basée dans le 7<sup>e</sup>. Dopp Fiction dans les pentes de la Croix-Rousse, l'association L'ornithorynque, pareil, dans le 1<sup>er</sup>, et l'association Jazz sur les places qui organise un festival de jazz dans le quartier Saint-Georges, mais aussi en partenariat avec le Comoedia où aura lieu un ciné-concert.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Non, je soumetts donc à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et on poursuit justement avec l'attribution de subventions pour la programmation de la fête de la Musique 2022, le 4273, on vous écoute.

#### **38. 4273 - Attribution de subventions pour la programmation de la fête de la Musique 2022, Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : À défaut d'y être, on va pouvoir en parler. Ce soir a lieu une fête de la Musique un peu spéciale, puisque l'on peut aussi célébrer en plus de la musique les 150 ans du CRR et l'élection de Villeurbanne en tant que capitale française de la culture 2022. Le CRR, c'est le Conservatoire à Rayonnement Régional, pardon, j'avais oublié de le préciser tout à l'heure.

Mme LA MAIRE : Dans le micro, Monsieur ESCARAVAGE, s'il vous plait.

M. ORGOGOZO : En ce moment même ont lieu plusieurs scènes qu'on entend malheureusement moins que le dernier concert du festival InVersion, ce qui m'a d'ailleurs permis de me rendre compte que les subventions culturelles de la Région servaient apparemment à acheter des très puissants caissons de basse. Ces scènes sont réparties le long du cours musical qui concerne le cours Vitton pour Lyon. Quarante-et-un projets ont été retenus pour animer ces scènes et quatre reçoivent une subvention de la Ville de Lyon pour un montant total de 6 800 euros. Le 7<sup>e</sup> arrondissement sera notamment représenté par l'association Fougou Fougou pour qui l'on propose une subvention de 1 000 euros. Cette association a tissé des liens forts avec de nombreux musiciens d'Afrique de l'Ouest, que ce soit au Sénégal, la Guinée Conakry ou le Cameroun, notamment, et propose en ce moment même une programmation d'ensemble de percussions et de danses africaines. Bien entendu, les festivités ne se limitent pas à ces seules places et à ces seuls cours et c'est pourquoi j'espère que l'on aura quand même le temps de passer au théâtre de l'Élysée ou au Square du Béguin, par exemple, pour aller écouter des concerts organisés par Plug n'Play.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Peut-être en chanson pour que l'on profite nous aussi de la fête de la Musique. Non, bon, tant pis.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Monsieur ORGOGOZO, c'est à vous pour le 4246.

**39. 4246 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros HT, Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Il s'agit de la gratuité partielle de frais de locations et de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 000 euros environ.

Parmi les différentes structures qui ont utilisé ces différentes salles, que ce soit Paul Garcin, Victor Hugo, Edouard Herriot, Molière, etc., il y a bien sûr le CRR, donc le Conservatoire à Rayonnement Régional, mais aussi l'orchestre national de Lyon dans le cadre du projet Démos qui avait été mentionné tout à l'heure par Luc VOITURIER, et aussi Gones' Entertainment Culture qui est une structure du 7<sup>e</sup> et qui promeut la culture numérique en organisant notamment des concerts symphoniques de musiques de jeux vidéo. Le dernier concert a eu lieu le 28 mai dernier et ça me permet de rappeler que le jeu vidéo est souvent victime de sa caricature parfois méritée, il faut être honnête, mais pas toujours, parce que c'est un métier d'expression qui peut être tout aussi complet que le cinéma. Pour s'en convaincre, il suffit d'ailleurs de voir à quel point la tendance semble s'inverser dernièrement, c'est le cinéma qui adapte des jeux et non plus l'inverse. Pour celles et ceux que ce sujet intéresse, le théâtre de l'Élysée expérimente d'ailleurs depuis quelque temps des expositions immersives sur le thème du jeu vidéo en couplant cela en soirée à des performances d'acteurs de théâtre et c'est assurément l'occasion de dépoussiérer des stéréotypes, donc rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle édition au théâtre de l'Élysée.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Non, je le sou mets donc à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Après la culture, le sport, avec vous, Monsieur FEKRANE, en commençant par le Lyon Ultra Run et notamment le Lyon Vélo Festival. Je vous en prie.

**40. 4277 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival » les 24 et 25 septembre 2022 – Approbation d'une convention, Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. Si c'est possible de juste faire une petite annonce ? Ce n'est pas un big-bang ou un feu d'artifice, c'est pour samedi à l'Open Sport de Lyon qui organise sur la place Bellecour le sport pour tout âge de 10 h 00 jusqu'à 17 h 00. Nous avons le sport sur ordonnance, par exemple, sport senior, handisport, sport entre midi et 14 h 00 pour les gens, par exemple, qui ne savent pas quoi faire entre midi et 14 h 00, ils peuvent venir voir des stands et avoir des informations. C'est l'Office des sports de Lyon qui l'organise avec les membres de l'OSL au niveau des associations qui sont plus de trois-cents. À la première édition, il y avait presque cinq-mille personnes participantes et j'espère que samedi il fera beau. Je vous invite à venir. Merci. Et j'espère que les ponts seront toujours en bon état.

Revenons par contre à la 4277, il s'agit de l'association Lyon Ultra Run, dont le siège social se situe à Lyon 5<sup>e</sup>. Ils organisent une première édition de la manifestation Lyon Vélo Festival le samedi 24 et dimanche 25 septembre. L'objectif de cet événement est la création d'un véritable festival du vélo au cœur de Lyon en réunissant plusieurs événements dédiés au vélo sur un même week-end. Les organisateurs souhaitent capitaliser sur les 20 ans du succès de

l'évènement Lyon Free Bike pour élargir le concept à toutes les pratiques du vélo. Ainsi, ce festival réunira les évènements existants et intégrera des nouvelles animations à hauteur de différentes pratiques du vélo. Il s'agit à travers de ce festival de promouvoir la pratique du vélo auprès de tous et toutes, et également de sensibiliser sur la mobilité urbaine au travers d'ateliers d'animation ou encore de formations sur le salon qui sera organisé dans le Parc de Gerland, Lyon 7<sup>e</sup>. La programmation de l'évènement intègre plusieurs volets.

Un volet sportif avec l'organisation des épreuves suivantes : grand tour de Lyon avec un départ prévu le samedi dès 7 h 00 du matin. Cette nouvelle épreuve se déroulera sur les deux journées et consistera en une épreuve d'ultracyclisme avec deux parcours proposés (200 km et 400 km) à effectuer en autonomie. Non chronométrée, elle traversera quatre départements et cinq massifs (Nord-Isère, Pilat, monts du lyonnais, monts du beaujolais, Dombes).

Le deuxième parcours, c'est Lepape Lyon Gravel Experience. Cette nouvelle épreuve proposera le samedi dès 9 h 00 du matin une randonnée de 70 km non chronométrée sur les chemins et les routes du mont du lyonnais.

Et enfin, la SaintéLyon, ce n'est pas la SaintéLyon course à pied, bien sûr, la SaintéLyon VTT mont du lyonnais by night. La 4<sup>e</sup> édition en 2022 se déroulera sur le samedi à partir de 17 h 00 sur les sentiers du mont du lyonnais et proposera une épreuve semi-nocturne en format marathon, 44 km ou 70 km en version chrono ou 40 km ou 80 km en mode randonnée. L'épreuve sera aussi ouverte pour les VTT à assistance électrique. Tout le monde peut y accéder.

Lyon Free Bike, cet évènement déjà existant, 19<sup>e</sup> édition en 2022, porté jusqu'à 2021 par l'association Lyon VTT sera à nouveau organisé le dimanche 25 septembre.

Un volet solidaire et inclusif, « Rouler pour elles », cette randonnée VTT urbaine est prévue le dimanche matin au même moment que les départs de Lyon Free Bike. Organisée avec l'association « Courir pour elles » dont une partie financière est reversée à l'association pour participer à la prévention contre les cancers féminins.

Lyon cyber bike, sur les deux jours, il est prévu une démonstration de la pratique du vélo handisport, électrostimulation. Depuis 2018, en effet, un partenariat avec l'association lyonnaise ANTS et l'ENS de Lyon, organisation de l'animation de Lyon Cyber Days. Un atelier de découverte et démonstration des technologies d'électrostimulation au service des athlètes handisport tétraplégiques et paraplégiques. Des exposants seront présents dans le village et des animations seront dédiées à la pratique handisport, un volet responsable *way of life*, un salon est prévu avec des exposants autour de l'univers du vélo, pratique, mobilité, sensibilisation, animation. L'organisation d'ateliers pédagogiques et de sensibilisation pour l'utilisation du vélo auprès du grand public, notamment des enfants avec la présence des moniteurs cyclistes français et de la prévention routière avec les ateliers « savoir rouler à vélo ». Je vous demande de valider une subvention de 40 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je n'en vois pas, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, et avec le volley-ball, cette fois-ci.

#### **41. 4193 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association ASUL Volley-Ball pour l'organisation de la compétition européenne de volley assis « Bronze Nations League » du 8 au 11 juillet 2022 au gymnase Alice Milliat (Lyon 7e), Direction des Sports**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

CA du 21 juin 2022

M. FEKRANE : Tout d'abord, j'aimerais faire... ce n'est pas un discours, ne vous inquiétez pas, c'est juste pour féliciter le président, Thomas CHARRIÉ, le nouveau président de l'ASUL Volley, parce que grâce à son travail, le travail de son équipe et son bureau, ils ont pu atteindre le niveau pro B. Ils ont déposé le dossier pour monter en pro B élite et ils font beaucoup de travail. Par exemple, les jeunes de moins de 21 ans, les masculins, ils ont atteint la finale à Bordeaux, ils ont été champions de région. Et les féminines aussi, il ne faut pas les oublier, elles sont aussi championnes au niveau régional.

Il s'agit-là d'une attribution de convention de 5 000 euros. Il s'agit d'une compétition qui sera organisée au gymnase du Bon Lait que l'on appelle aussi Alice Milliat dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit de l'organisation pour la deuxième année consécutive d'un évènement qui rassemblera plus de cinquante joueurs et vingt accompagnateurs de quatre pays. Il s'agit de l'Estonie, la République tchèque, le Royaume-Uni et la France. L'accès est gratuit pendant les périodes de 7 jours. Cette compétition promeut la pratique du volley assis (j'ai oublié de le préciser, c'est pour le sport adapté), le sport assis et plus largement le parasport auprès du public lyonnais. Temps forts de la saison européenne, ces rencontres s'inscrivent par ailleurs dans la préparation de l'équipe de France aux Jeux olympiques et paralympiques. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport suivant, le rapport 3736. Vous avez la parole, Monsieur FEKRANE.

#### **42. 3736 - Lyon 7<sup>e</sup>, Lancement de l'opération n° 07032611 « Plaine des Jeux de Gerland – Modernisation de l'enceinte de clôture » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, Programme 00004, EI 07032, Direction de la Gestion Technique des Bâtiments**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. La délibération, il s'agit des dates du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets d'aménagements sportifs.

Il s'agit d'une clôture grillagée le long de la rue Jean Bouin fortement détériorée et rendue inefficace en plusieurs endroits. Il est proposé une réfection de cette clôture pour une enceinte plus robuste. La plaine de jeux se situant dans le périmètre de la protection du stade inscrit monument historique, la nature et les caractéristiques de cette nouvelle clôture constituée par un muret bas surmonté d'une grille barreaudée, occultée par endroit d'une bande de bruyère. Il a été discuté avec les services de la direction régionale des affaires culturelles ainsi que la mission en charge de veiller à l'identité urbaine de quartier. Ce projet s'accompagne d'un renforcement des plantations d'arbustes. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, pour les rapports sportifs, et on passe à quelque chose d'encore plus sexy qui sont les garanties d'emprunt avec Monsieur VOITURIER.

**43. 4120 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 460 407 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de quatorze logements (cinq PLAI et neuf PLUS) situés Rue Jayet et Rue de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>, Direction des Finances**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : J'avais failli vous parler du double Dutch qui est un sport qui sera pratiqué à la Cité Jardin, mais je vais plutôt vous proposer de garantir à hauteur de 15 % un emprunt de 1,4 million d'euros souscrit par CDC Habitat pour l'acquisition de quatorze logements (cinq PLAI et neuf PLUS) situés rue Jayet et rue de Gerland et qui a reçu l'approbation de notre collègue de l'urbanisme.

Mme LA MAIRE : Ça doit être vous, ça, Monsieur MICHAUD. S'il n'y a pas d'interventions, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : La parole est désormais à Madame GALLICE pour le pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers et notamment Lyon en Direct. Vous avez la parole, Madame GALLICE.

**44. 4279 - Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers, Lyon en Direct**

Rapporteuse : Maxence GALLICE

Mme GALLICE : Merci, Madame la Maire. Ce soir, je vous présente une délibération qui est importante puisqu'elle fait le lien entre service public et l'ensemble des Lyonnais et des Lyonnaises.

Depuis janvier 2022, je vous rappelle que la Ville de Lyon a décidé d'allouer près de 7 millions d'euros pour revaloriser les salaires des agents grâce au pacte social en faveur des agents municipaux. C'est une décision qui est prise pour valoriser le travail des agents et des mairies, et qui montre aussi l'importance du service public dans notre quotidien. Dans ce cadre, il faut également prendre en compte le parcours usager et améliorer son accès, mais aussi sa compréhension. Du coup, le pacte en faveur de la qualité de service aux usagers va permettre de prendre en compte, je cite : « l'accessibilité, la proximité, l'adaptabilité du service public municipal ».

Par accessibilité, on entend avant tout inclure les personnes ayant une certaine fragilité face à la forte dématérialisation qu'il y a eu ces dernières années. Des personnes qui sont exclues ou en difficultés au regard du numérique, portant un handicap ou étant éloignées face à la complexité d'accès, parfois, à certaines démarches.

Par proximité, on entend recueillir directement l'avis des usagers en mairie d'arrondissement pour en renforcer la qualité d'accueil, et c'est aussi une envie de donner un peu plus de pouvoirs aux mairies et aux élus d'arrondissement qui assurent ce service et ce contact de proximité.

Et enfin, adaptabilité, c'est pour écouter les usagers, concevoir les services publics en fonction des besoins et des demandes de la population tout en coordonnant nos actions et celles de la mairie d'arrondissement et auprès de la Ville de Lyon.

Ce pacte est au cœur de la vie des habitants et des habitantes de Lyon et du 7<sup>e</sup>, je vous invite à voter favorablement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GALLICE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

CA du 21 juin 2022

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de présenter moi-même le rapport suivant qui est sur le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

#### **45. 3895 - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, Direction Pilotage financier et juridique RH**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est un dispositif que la Ville met en place aujourd'hui, c'est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020 et donc, la collectivité territoriale doit permettre aux agents de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes qui peuvent être du fait de l'administration, mais aussi des élus et Laurent BOSETTI nous l'a bien rappelé.

Ce dispositif prend la forme d'une plateforme administrée par un tiers, elle est sécurisée et confidentielle, disponible 24 h/24, 7 j/7, elle est externalisée pour faciliter l'expression des agents et sécuriser le recueil de leurs signalements. Elle permet donc de recueillir les signalements des victimes et des témoins et puis d'orienter les victimes. Le traitement de ces situations se fait via une cellule de coordination interne composée de plusieurs directions distinctes qui envisagent ensuite les actions pour la suite, des actions de prévention, de protection fonctionnelle de la victime et de procédures disciplinaires contre l'auteur ou les auteurs des faits. C'est donc un dispositif qui revêt une importance majeure pour notre collectivité et il est effectivement temps que la Ville se mette aux normes en la matière.

Ça, c'était la présentation un peu technique du rapport, mais je voulais aussi en profiter pour adresser mon soutien et mon admiration à toutes ces femmes, parce que ce sont souvent des femmes et surtout des femmes qui ont osé parler à une époque où ces dispositifs n'existaient pas, à l'époque où l'on ne formait pas les personnes dépositaires de l'autorité à écouter la parole et à comprendre ce qu'il se passait chez les victimes. Ces femmes ont dû se battre pour se faire entendre, pour se faire reconnaître en tant que victime, même lorsqu'il y avait une prescription, donc je voulais saisir l'occasion de ce rapport pour les remercier et donc, je suis ravie et si vous en êtes d'accord, si on le vote ce soir, que ce dispositif soit aussi mis en place à la Ville de Lyon. Je vous propose donc de voter ce rapport.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je cède désormais la parole à Monsieur BOSETTI pour le rapport 4318 qui nous permettra, s'il est adopté, d'avoir un service civique en mairie d'arrondissement. Je vous cède la parole, Monsieur BOSETTI.

#### **46. 4318 - Convention de partenariat, Mise à disposition et intermédiation de services civiques, Direction Pilotage financier et juridique RH**

Rapporteur : Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Merci. En effet, la Ville de Lyon propose d'accueillir dans les neuf mairies d'arrondissement à la rentrée prochaine neuf services civiques sur les questions de démocratie locale, donc aussi bien potentiellement sur le budget participatif, les conseils des



enfants, les conseils de quartier, les conseils de la vie associative, les réunions publiques, etc., à discrétion de chaque mairie d'arrondissement. Ce sera des contrats de 8 mois et de ce fait, par ailleurs, la Ville de Lyon et les arrondissements participent aussi à l'insertion professionnelle des jeunes.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. C'est une bonne nouvelle, à mon sens. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **47. 4195 - Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026, Conférence Territoriale des Maires de Lyon, Direction Générale des Services, Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vous présente le rapport suivant qui est le rapport 4195 et qui concerne les relations de la Ville avec la Métropole de Lyon dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain dont on a déjà débattu un certain nombre de fois en conseil d'arrondissement, mais également à la Ville de Lyon. Il a été adopté après différents allers et retours entre la Métropole, les communes, la Conférence Métropolitaine des Maires et il a notamment constitué la Conférence Territoriale des Maires de la Ville de Lyon qui est présidée par le maire de Lyon et qui rassemble les neuf maires d'arrondissement. Et cette Conférence Territoriale des Maires, sa mission, après l'adoption du pacte, était d'arrêter un projet de territoire qui est donc une traduction concrète de ce pacte adaptée aux territoires, et ce projet de territoire définit entre autres les actions qui seront financées par la Métropole de Lyon et il permet finalement de mettre en œuvre des projets au cœur des arrondissements.

Concernant la CTM de Lyon, nous disposons d'une enveloppe de 30 535 190 euros qui ont été répartis sur cinq axes stratégiques et dix actions que je vais citer rapidement pour que l'on se rende compte de ce à quoi l'argent de la Métropole va servir et quel a été le choix stratégique de la CTM de Lyon.

Sur le volet éducation seront financées les collectes de biodéchets dans les écoles et donc probablement, évidemment, des écoles du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Sur le volet modes actifs, il y aura un financement de la conception et de la mise en œuvre d'une signalétique piétonne fonctionnelle. Là aussi, je crois que l'on en a besoin dans un certain nombre de quartiers du 7<sup>e</sup> arrondissement, et puis la création d'emplacements de stationnement mode doux qui est financé via ce projet de territoire.

Il y a un volet trame verte et bleue avec une enveloppe conséquente pour la végétalisation des rues. On a vu aujourd'hui à quel point c'était essentiel pour faire face au changement climatique dans le cadre de nos politiques d'adaptation. Un financement du forêt urbain des Balmes de Fourvière et puis la végétalisation des cours d'école qui, aussi, bénéficiera de cette enveloppe de 30 millions d'euros.

Sur le volet alimentation, l'enveloppe des 30 millions d'euros participera au plan ville comestible et à la réflexion sur la restauration collective publique.

Et puis, le dernier volet, c'est le volet développement économique responsable, emploi et insertion, et donc, cette enveloppe accompagnera les projets de lieux liés à l'emploi et à l'insertion, et notamment le territoire zéro chômage de longue durée, dont nous parlait Clément ESCARAVAGE tout à l'heure. Il financera en partie la relocalisation, le réaménagement des antennes de proximité MDEF et Mission locale, et puis il participera aussi à la création de tiers lieux, de projets d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire.

Voilà donc ce qui a pu être discuté dans la CTM et à mon sens, cette enveloppe de 30 millions d'euros est évidemment utilisée à bon escient sur les neuf arrondissements et pour servir le projet lyonnais dans tous ces axes éducatifs, transitions écologiques et puis économie durable sur le territoire. Je vous propose donc de le voter ce soir, d'émettre un avis favorable.

*CA du 21 juin 2022*

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Le dernier rapport, c'est le 4337, c'est un rapport technique puisqu'il s'agit de la révision des autorisations de programme dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'équipement annuel.

**48. 4337 - Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026, Direction des Finances**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit d'ajuster un certain nombre de montants par rapport à ce qu'il vous avait été présenté précédemment. Je ne rentre pas dans les détails puisque vous avez tous les montants concernés dans la délibération écrite.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous avons donc terminé ce conseil d'arrondissement puisque l'ordre du jour est épuisé. Je n'ai pas reçu de sollicitation pour une question orale et puis nous n'avons plus d'élus d'opposition dans la salle, je vous propose donc de lever la séance et de nous retrouver lors du prochain conseil le 13 septembre à 18 h 30. Je vous invite à passer toutes et tous un bel été et à profiter des animations de notre ville. Bonne soirée.